

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

VILLE DE
FONDDETTES
AU COEUR DU VAL DE LOIRE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2015

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2015

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers présents à compter de la question n°5 : 29

Nombre de pouvoirs à compter de la question n°5 : 4

L'an deux mille quinze, le vingt cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA.

Étaient présents: Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Agnès GALLIER, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Luce TROUBAT à partir de la question n°5, Yanne BENOIST, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

Représentés par pouvoir : Martine ABOT a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Camille LECUIT a donné pouvoir à Laétitia DAVID, Luce TROUBAT a donné pouvoir à Philippe LACROIX, Gérard GARRIDO a donné pouvoir à Christine RENIER.

Secrétaires de séance : Sylvain DEBEURE et Christine RENIER

Session ordinaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal	6
DL20151125M01 - Finances locales - Requalification de l'espace public en cœur historique - Autorisation de programme et crédits de paiement - Constitution d'une commission d'audition pour le choix de la maîtrise d'œuvre du projet	8
DL20151125M02 - Finances locales - Autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction de vestiaires sur le stade du Moulin-à-Vent	15
DL20151125M03 - Finances locales - Subvention exceptionnelle pour la fête du commerce en Touraine	18
DL20151125M04 - Finances locales - Décision budgétaire modificative n°4 sur le budget général 2015	19
DL20151125M05 – Commande publique -Accord-cadre pour la fourniture d'électricité dans les bâtiments communautaires et communaux dans le cadre d'un groupement d'achat - autorisation de signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents	24
DL20151125M06 – Commande publique- Accord-cadre pour la fourniture de gaz dans les bâtiments communautaires et communaux dans le cadre d'un groupement d'achat - autorisation de signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents	25
DL20151125M07 - Urbanisme - Avis sur la demande d'enregistrement pour régularisation d'installation présentée par la société POSTFORMING de Fondettes	27
DL20151125M08 - Domaine et patrimoine - Conventonnement avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour l'accompagnement de la Ville dans les projets d'aménagement urbain	28
DL20151125M09- Urbanisme - Déclaration préalable de travaux pour la remise en peinture du local sanitaire situés rue de L'Aubrière	29
DL20151125M10 - Libertés publiques et pouvoirs de police - Protocole de participation citoyenne avec des quartiers de Fondettes	31
DL20151125M11 - Fonction publique - Modification du tableau des effectifs du personnel communal	32
DL20151125M12 - Fonction publique - Création de deux postes d'agents recenseurs pour les opération du recensement 2016	33
DL20151125M13 - Institutions et vie politique - Avis sur l'adhésion de la communauté de communes Gâtine et Choisilles au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et modification des statuts du SIEIL	34
DL20151125M14 - Institutions et vie politique - Avis sur le Schéma départemental de coopération intercommunale	35
Questions diverses	40

CONVOCAATION

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique et des marchés
publics

Fondettes, le 17 novembre 2015

Dossier suivi par Dominique HAUDIQUET
Responsable du service du conseil municipal
☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Objet : Convocation au Conseil municipal du 25 novembre 2015

Pièce(s) jointe(s) : 1 note explicative de synthèse (L.2121-12 CGCT) -

Les pièces annexes listées page 2 sont transmises par voie dématérialisée

Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de Fondettes, **le 25 novembre 2015 à 20 heures, salle du conseil municipal** et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Ordre du jour :

- Désignation des secrétaires de séance
- Approbation des procès-verbaux de la séance du 22 septembre 2015
- Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

↳ **FINANCES LOCALES**

1. Requalification des espaces publics en cœur historique - Autorisation de programme et crédits de paiement - constitution d'une commission d'audition pour le choix de la maîtrise d'œuvre
2. Autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction de vestiaires sur le stade du Moulin-à-Vent
3. Subvention exceptionnelle pour la fête du commerce en Touraine
4. Décision budgétaire modificative n°4 sur le budget général 2015

↳ **COMMANDE PUBLIQUE**

5. Accord-cadre pour la fourniture d'électricité dans les bâtiments communautaires et communaux dans le cadre d'un groupement d'achat - autorisation de signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents
6. Accord-cadre pour la fourniture de gaz dans les bâtiments communautaires et communaux dans le cadre d'un groupement d'achat - autorisation de signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents

↳ URBANISME

7. Avis sur la demande d'enregistrement pour régularisation d'installation présentée par la société POSTFORMING de Fondettes
8. Convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Touraine pour l'accompagnement de la Ville dans les projets d'aménagement urbain
9. Déclaration préalable de travaux pour la remise en peinture du local sanitaire situé rue de L'Aubrière

↳ LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

10. Protocole de participation citoyenne avec des quartiers de Fondettes

↳ FONCTION PUBLIQUE

11. Modification du tableau des effectifs du personnel communal
12. Création de deux postes d'agents recenseurs pour les opérations du recensement 2016

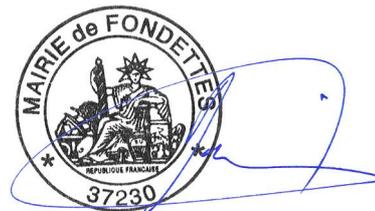
↳ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

13. Avis sur l'adhésion de la Communauté de communes Gâtine et Choisille au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et modification des statuts du SIEIL
14. Avis sur le Schéma départemental de coopération intercommunale

- Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire de Fondettes,



Cédric de OLIVEIRA

Annexe à la note explicative de synthèse transmise par voie dématérialisée

Point n°13 : statuts du SIEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 04.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Sylvain DEBEURE, pour le groupe de la majorité, et Madame Christine RENIER, pour le groupe "Réuni(e)s Pour Fondettes", en qualité de secrétaires de séance.

Monsieur de OLIVEIRA : "Chers collègues, notre Nation vit actuellement des heures difficiles, nous sommes tous choqués et marqués par les terribles événements de Paris. Nos pensées vont à nos compatriotes meurtris et endeuillés. Je vous propose d'observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats, je vous remercie".

L'Assemblée observe une minute de silence.

"Chers collègues, je vous propose de dérouler l'ordre du jour."

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

DATE de l'acte	N°	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût HT ou (*) forfait tout compris																								
08/10/15	113	Marchés publics - Marché de vérification des appareils portatifs de lutte contre l'incendie (extincteurs), des robinets d'incendie armés (R.I.A.) et des trappes de désenfumage avec Sarl RISK PARTENAIRE de Ambillou	mini. 1 000,00 € maxi. 10 000,00 €																								
12/10/15	117	Marchés publics - Marché pour la réfection du mur de squash de l'espace municipal de la Choisille avec ABS squash de Novy Jicin - République Tchèque	15 700,00 €																								
19/10/15	118	Marchés publics - Avenant au marché d'entretien et de dépannage des installations de cuisson et installations frigorifiques des cuisines des bâtiments communaux avec Axima Réfrigération de Notre-Dame-d'Oé pour modification de formule de révision des prix erronée	-																								
13/10/15	119	Marchés publics - Avenants au marché de réaménagement partiel du Centre Culturel de l'Aubrière : mise en conformité et modifications, soit une plus value totale de 1,21 % (A*) <table border="1"><thead><tr><th>LOT</th><th>Entreprise</th><th>Montant HT en €</th><th>Montant TTC en €</th></tr></thead><tbody><tr><td>1/ Démolition maçonnerie</td><td>Entreprise CAZY de Rochecorbon</td><td>- 514,37</td><td>- 617,24</td></tr><tr><td>3/ Menuiserie agencement</td><td>Sarl ABIE de Chinon</td><td>+ 402,07</td><td>+ 482,48</td></tr><tr><td>5/ Electricité</td><td>Sarl NOUVEL de Fondettes</td><td>+ 932,40</td><td>+ 1 118,88</td></tr><tr><td>6/ Doublage Cloisons - plafonds</td><td>Sté MV aménagement de Tours</td><td>- 655,65 + 2612,48</td><td>- 786,78 + 3 134,98</td></tr><tr><td>9/ Peinture revêtements</td><td>Sté FREHEL de Tours</td><td>- 1 015,35</td><td>- 1 218,42</td></tr></tbody></table>	LOT	Entreprise	Montant HT en €	Montant TTC en €	1/ Démolition maçonnerie	Entreprise CAZY de Rochecorbon	- 514,37	- 617,24	3/ Menuiserie agencement	Sarl ABIE de Chinon	+ 402,07	+ 482,48	5/ Electricité	Sarl NOUVEL de Fondettes	+ 932,40	+ 1 118,88	6/ Doublage Cloisons - plafonds	Sté MV aménagement de Tours	- 655,65 + 2612,48	- 786,78 + 3 134,98	9/ Peinture revêtements	Sté FREHEL de Tours	- 1 015,35	- 1 218,42	(A*)
LOT	Entreprise	Montant HT en €	Montant TTC en €																								
1/ Démolition maçonnerie	Entreprise CAZY de Rochecorbon	- 514,37	- 617,24																								
3/ Menuiserie agencement	Sarl ABIE de Chinon	+ 402,07	+ 482,48																								
5/ Electricité	Sarl NOUVEL de Fondettes	+ 932,40	+ 1 118,88																								
6/ Doublage Cloisons - plafonds	Sté MV aménagement de Tours	- 655,65 + 2612,48	- 786,78 + 3 134,98																								
9/ Peinture revêtements	Sté FREHEL de Tours	- 1 015,35	- 1 218,42																								

19/10/15	124	Finances - Marché de prestation de service pour une mission d'audit et de conseil en ingénierie fiscale avec la société CTR de Saint-Cloud (92) (étude/taxe locale sur la publicité) (B*) Rémunération à hauteur de 25 % sur les recettes supplémentaires générées au profit de la Ville	(B*)																																																		
15/10/15	121	Informatique - Contrat de service du logiciel Concerto et Mobilité Opus en mode Hébergé avec la société ARPEGE de Saint-Sébastien-sur-Loire (petite-enfance)	1 727,23 €																																																		
15/10/15	122	Informatique - Contrat de service de communication par SMS via Web services avec la société ORANGE titulaire du marché de télécommunication de la Ville (site internet) (1) mise en service (2) + forfait mensuel	(1) 500,00 € (2) 50,00 €																																																		
15/10/15	123	Informatique - Contrat de service de paiement en ligne avec la société PAYZEN de Labège (31) (site internet)	178,80 €																																																		
26/10/15	127	Marchés publics - Marché de création d'une plate-forme de skatepark <table border="1" data-bbox="448 730 1198 1021"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Entreprise</th> <th>Montant HT en €</th> <th>Montant TTC en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 - Terrassement Gros oeuvre</td> <td>VERNAT TP LOCHES</td> <td>22 049,50</td> <td>26 459,40</td> </tr> <tr> <td>2 - Fourniture, pose de clôture, portillon, panneau d'information</td> <td>Créa'Vert FONDETTES</td> <td>14 021,75</td> <td>16 826,10</td> </tr> </tbody> </table>	Lot	Entreprise	Montant HT en €	Montant TTC en €	1 - Terrassement Gros oeuvre	VERNAT TP LOCHES	22 049,50	26 459,40	2 - Fourniture, pose de clôture, portillon, panneau d'information	Créa'Vert FONDETTES	14 021,75	16 826,10	-																																						
Lot	Entreprise	Montant HT en €	Montant TTC en €																																																		
1 - Terrassement Gros oeuvre	VERNAT TP LOCHES	22 049,50	26 459,40																																																		
2 - Fourniture, pose de clôture, portillon, panneau d'information	Créa'Vert FONDETTES	14 021,75	16 826,10																																																		
27/10/15	129	Marchés publics - Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement paysager des espaces verts avenue du Moulin à Vent, rue alphonse Daudet et rue François Rabelais devant le gymnase et le collège avec le Cabinet KYRIAKOS de Ligueil	2 780 €																																																		
		Cimetière - Concessions de terrains dans le cimetière du cœur de ville <table border="1" data-bbox="448 1234 1203 1899"> <thead> <tr> <th>Dates</th> <th>N°</th> <th>Emplacement</th> <th>Type</th> <th>Montant d'encaisse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>12/10/15</td> <td>118</td> <td>ZB D21</td> <td>familiale 30 ans</td> <td>288,51 €</td> </tr> <tr> <td>09/10/15</td> <td>114</td> <td>ZB D20</td> <td>collective 50 ans</td> <td>579,68 €</td> </tr> <tr> <td>09/10/15</td> <td>115</td> <td>Y G17</td> <td>collective 15 ans</td> <td>11136 €</td> </tr> <tr> <td>09/10/15</td> <td>116</td> <td>S D03</td> <td>renouvellement 15 ans</td> <td>111,36 €</td> </tr> <tr> <td>16/10/15</td> <td>120</td> <td>YG 18</td> <td>individuelle 15 ans</td> <td>111,36 €</td> </tr> <tr> <td>21/10/15</td> <td>126</td> <td>Cavurne 33</td> <td>familiale 50 ans</td> <td>289,78 €</td> </tr> <tr> <td>28/10/15</td> <td>130</td> <td>E G-36</td> <td>renouvellement 30 ans</td> <td>288,51 €</td> </tr> <tr> <td>28/10/15</td> <td>131</td> <td>C 10</td> <td>columbarium 30 ans</td> <td>353,20 €</td> </tr> <tr> <td>02/11/15</td> <td>134</td> <td>ZA G01</td> <td>familiale 15 ans</td> <td>111,36 €</td> </tr> </tbody> </table>	Dates	N°	Emplacement	Type	Montant d'encaisse	12/10/15	118	ZB D21	familiale 30 ans	288,51 €	09/10/15	114	ZB D20	collective 50 ans	579,68 €	09/10/15	115	Y G17	collective 15 ans	11136 €	09/10/15	116	S D03	renouvellement 15 ans	111,36 €	16/10/15	120	YG 18	individuelle 15 ans	111,36 €	21/10/15	126	Cavurne 33	familiale 50 ans	289,78 €	28/10/15	130	E G-36	renouvellement 30 ans	288,51 €	28/10/15	131	C 10	columbarium 30 ans	353,20 €	02/11/15	134	ZA G01	familiale 15 ans	111,36 €	-
Dates	N°	Emplacement	Type	Montant d'encaisse																																																	
12/10/15	118	ZB D21	familiale 30 ans	288,51 €																																																	
09/10/15	114	ZB D20	collective 50 ans	579,68 €																																																	
09/10/15	115	Y G17	collective 15 ans	11136 €																																																	
09/10/15	116	S D03	renouvellement 15 ans	111,36 €																																																	
16/10/15	120	YG 18	individuelle 15 ans	111,36 €																																																	
21/10/15	126	Cavurne 33	familiale 50 ans	289,78 €																																																	
28/10/15	130	E G-36	renouvellement 30 ans	288,51 €																																																	
28/10/15	131	C 10	columbarium 30 ans	353,20 €																																																	
02/11/15	134	ZA G01	familiale 15 ans	111,36 €																																																	

Monsieur AGEORGES : Juste une remarque concernant la décision n°124 : Marché de prestation de service pour une mission d'audit et de conseil en ingénierie fiscale, est-ce que vous pouvez nous en dire plus, s'il-vous-plaît ?

Monsieur de OLIVEIRA : C'est une étude relative à la taxe sur la publicité qui est actuellement en cours. On attend le résultat de cette étude pour la présenter en commission des financements.

Monsieur AGEORGES : Quand vous parlez d'une étude sur la publicité, il faut entendre la publicité des panneaux ?

Monsieur de OLIVEIRA : C'est dans le cadre de la loi sur le Grenelle de l'environnement sur tout ce qui a trait aux panneaux publicitaires et aux enseignes et pré-enseignes. On reviendra vers vous en commission des financements. Y avait-il d'autres questions ?

Monsieur LACROIX : Sur la décision n°117 : Marché pour la réfection du mur de squash de l'espace municipal de la Choisille, ça m'amuse toujours, on voit "République Tchèque". Sur un marché public est-ce qu'il n'est toujours pas possible de mettre des contraintes de proximité pour faire travailler les entreprises locales ? c'est regrettable.

Monsieur de OLIVEIRA : Je partage votre avis, malheureusement les marchés publics sont ouverts à l'international. Pour votre information, il n'y a qu'une seule entreprise qui a pu répondre à cette offre et apparemment elle est labellisée par la Fédération Française de Squash.

Monsieur LACROIX : N'est-il vraiment pas possible d'inclure des critères de proximité dans les marchés ? parce que l'on parle de la COP21, on parle du carbone, de la pollution, ça me fait doucement rigoler.

Monsieur de OLIVEIRA : Je ne fais pas les lois nationales. Mais nous partageons aussi votre avis, avec Monsieur GARNIER, on regrette parfois profondément de ne pas pouvoir faire travailler nos entreprises locales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1. DL20151125M01 - Finances locales - Requalification de l'espace public en cœur historique - Autorisation de programme et crédits de paiement - Constitution d'une commission d'audition pour le choix de la maîtrise d'œuvre du projet

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Par décision du maire en date du 13 février 2015, les bureaux d'études ASCISTE et URBAN'ISM ont été missionnés pour la réalisation d'un diagnostic des aménagements du cœur historique et du cœur de ville de Fondettes incluant mobilité, sécurité et aménagements paysagers. Une partie du diagnostic portait sur le square de Naurod Wiesbaden qui nécessite des travaux de requalification et d'embellissement.

Le projet a été présenté en commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte le 12 novembre 2015 et à la commission des financements le 13 novembre 2015.

A - Projet

Les conclusions de l'étude font apparaître un certain nombre de constats qui conduisent la Municipalité à prévoir la restructuration de l'espace public en cœur historique, et notamment :

- la nécessité de réorganiser le stationnement avec la création de places de stationnement supplémentaires
- la mise en valeur des équipements existants et futurs, via la réalisation d'un aménagement global,

- la structuration de l'espace et la création d'espaces dédiés :

- parc animalier au sein d'un jardin botanique
- jardin du Centre culturel de l'Aubrière
- jardin de la maison de la jeunesse
- promenade plantée.

(Réunions du comité de suivi associé à la restructuration du coeur historique : 15/04/2015 et 17/06/2015) .

B - Procédure

La désignation du Maître d'œuvre fait l'objet d'un marché à procédure adaptée restreinte. Celui-ci devra présenter des qualifications confirmées en paysage et VRD.

Dans un premier temps des bureaux d'études ayant ces qualifications sont invités à proposer leur candidature. Une sélection sera réalisée. Trois bureaux d'études seront alors appelés à remettre une offre et une esquisse. Une commission participera à la désignation du lauréat.

C - Constitution d'une commission d'audition

Il est proposé de constituer une commission d'audition qui participera à la désignation du lauréat, parmi les trois candidats retenus pour la remise d'une esquisse.

Cette commission, présidée par le Maire pourrait être composée comme suit :

- l'adjoint au Maire délégué, chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines
- l'adjoint au Maire délégué, chargé de la voirie, du cadre de vie et de l'économie verte
- 2 Conseillers municipaux de la Majorité,
- 1 Conseiller municipal du groupe Réuni(e)s Pour Fondettes,
- 1 Conseiller municipal du groupe Agir Pour Fondettes,
- Le Directeur général des services,
- La Directrice de l'aménagement urbain,
- Le Représentant du Bureau URBAN'ISM
- Le Représentant du Bureau ASCISTE

La commission d'audition pourra, par ailleurs, associer toute personne qualifiée au groupe de travail.

D - Financement

Le montant estimatif de l'opération au moment de la consultation de la maîtrise d'oeuvre est de 559 824 € TTC. Globalement le coût de cette opération est estimé à 680 000 €.

A ce stade du projet, il est prévu de demander les fonds de concours 2016 et 2017 de la Communauté d'agglomération Tour(s)Plus pour ce projet, à hauteur de 295 500 €. D'autres dossiers de demande de subventions seront transmis à l'ensemble des partenaires financiers de la Ville.

La commission des financements et des nouvelles technologies réunie le 10 novembre 2015 propose de répartir le financement sur trois exercices budgétaires.

Madame RENIER : Lors du dernier conseil municipal nous avons répondu par un refus de vote à la délibération concernant l'AP/CP de la halle, cette décision était motivée par un "flou", le flou de ce projet quant à l'impact sur l'environnement, la vocation du bâtiment outre l'hébergement deux matinées par semaine des commerçants itinérants, le périmètre définitif du projet qui était (pour nous) imparfaitement défini et enfin l'impact sur le budget qui nous semblait démesuré compte tenu de la conjoncture et des autres besoins réels de la ville en infrastructures.

Cette fois-ci, nous faisons une autre découverte. Pour nous, lors de la description présentée en comité de pilotage, le projet englobait la restructuration de tout l'espace élargi de l'Aubrière, or ce soir il s'avère qu'un tiers du projet n'avait pas été pris en compte financièrement, puisque vous nous demandez maintenant une AP/CP de rallonge de presque 700 000 € pour remanier le square Wiesbaden dans le cadre de la restructuration de l'espace historique qui comprend déjà le projet de halle.

Alors, non seulement les précisions demandées antérieurement n'ont pas été données et notre demande de convocation d'une commission générale n'a reçu aucun écho à ce jour, mais en plus, nous nous retrouvons face à un projet démesuré de deux millions sept cent mille euros à l'utilité plus que douteuse, sans précision quant à l'impact néfaste sur les riverains ni sur son intégration dans la ville. A ce stade, je me souviens de la présentation en COPIL qui incluait non seulement ce jardin botanique mais aussi une maison des jeunes et un jardin des jeunes. On a alors entendu parlé d'un kiosque dans la cour de l'Aubrière et lorsque certains, dont je fais partie, se sont émus du prix de la halle, vous avez su argumenter en précisant que ce prix englobait l'ensemble du projet. Donc cette fois, on est un peu perdu, on ne peut plus suivre. Il nous est impossible de cautionner ce maquillage des projets qui sont manifestement surdimensionnés. On est devant ce qui ressemble pour nous à un symptôme de folie des grandeurs et, outre un vote contre, nous redemandons à nouveau ce soir une commission générale et cette fois, on ajoute, une réelle et large concertation de l'ensemble des intéressés avec enfin une présentation exhaustive du projet pour les riverains, les utilisateurs potentiels, les associations, enfin toutes les personnes concernées.

Monsieur de OLIVEIRA : Merci. Y avait-il d'autres remarques ?

Monsieur LACROIX : Nous sommes assez d'accord avec les propos de Madame RENIER. Moi, je l'ai dit en commission au moment de la présentation du projet. J'étais convaincu, lors de l'exposé au précédent conseil municipal, que l'on délibérait sur la globalité du site de l'Aubrière. Or là, on voit bien que le projet est découpé en plusieurs morceaux, je trouve que c'est dommage.

Alors, sur le coût de l'opération : le coût on ne l'aura qu'à la fin ? On aura un montant estimatif au début des travaux mais je voudrais bien connaître le coût final... on aura peut-être aussi quelques surprises !

Il y a un problème, on devrait mener des réflexions plus approfondies sur ces gros projets de la Commune et cela en réelle concertation avec la population et les élus, toutes sensibilités confondues, comme exprimé tout à l'heure.

Je reviens notamment sur le parking devant la mairie : quand on voit le parking de la mairie, le parking de l'école Gérard Philipe et l'aménagement au niveau de l'espace des Tonnelles, on n'a pas un projet d'ensemble. Je trouve que c'est dommage parce qu'on est là dans le coeur de ville. Le coeur de ville de Fondettes est très grand, On constate dans cet exemple que l'on a trois projets réalisés sans concertation et sans vision d'ensemble. Je pense que c'est regrettable. Quitte à ne pas faire les travaux tout de suite, il faudrait qu'on prenne le temps de réfléchir, de poser les choses, d'avoir des projets qui tiennent la route, qui soient cohérents et qui donnent une crédibilité à la gestion de la Commune. Quand on est face à des projets comme ça, je trouve cela malheureux, et on va renouveler ce fonctionnement sur le Moulin-à-Vent, on le verra sur un point suivant. Sur cet espace, j'en ai déjà parlé lors d'un conseil municipal précédent, on n'a pas de vision globale de l'aménagement du site sportif. Fondettes est étendue, on a plusieurs endroits qui sont des pôles d'attraction où les gens peuvent se rencontrer...

Le conseil municipal de ce soir a commencé par une minute de silence et l'on se rend bien compte de ce qui se passe actuellement, on a un problème de société, on a un problème de manque de vivre ensemble. Si nous, les élus des petites collectivités, on n'arrive pas à raviver le vivre ensemble, à remotiver la fibre sociale de notre pays, je pense qu'on est mal. Donc, je dis qu'on a encore le problème au niveau du Moulin-à-Vent, où l'on n'a pas de projet, on fait du coup par coup, on construit un bout de baraque là, un bout de préfabriqué à droite, un bout de préfabriqué à gauche cinq ans plus tard. Je le déplore.

Là, sur le projet de l'Aubrière, on arrive à un montant de deux millions sept, c'est quand même pas anodin. On va finir à combien à la fin du chantier ? il faut que nous tous, élus autour de la table, prenions bien conscience de cela, on ne vote pas pour cent mille euros ici. On vote pour deux millions sept au départ, on n'est pas là pour faire du spectacle, on n'est pas là pour se mettre en valeur et faire de la politique spectacle, on est là pour gérer l'argent des fondettois.

On sait que l'on est l'une des communes où l'on paie le plus d'impôts dans le Département, il faut qu'il y ait quelque chose en face qui serve à la cohésion sociale et au bien vivre ensemble. Des projets pharaoniques comme celui là posent question...

Je suis content de voir le plan du diaporama sur lequel la halle est à peine marquée. Alors, je suppose que c'est l'espace indiqué en orange-marron strié sur l'image. Je ne sais pas si vous voyez ce que ça donne ?

1 200 m², ça fait une sacrée surface : 40 mètres de long sur 30 mètres de large (il y a un professeur de math ici, je parle sous son contrôle). Je n'ai pas encore eu le temps de me rendre avec un décamètre sur le site de l'Aubrière mais je vais y aller. Il faut quand même être lucide, c'est déplorable !

Monsieur de OLIVEIRA : Merci pour votre intervention, je donne la parole à Monsieur LAUNAY.

Monsieur LAUNAY : Pour répondre à vos interrogations, je voudrais d'abord faire un rappel sur la genèse de ce projet. Premièrement, il avait été annoncé au cours de la campagne électorale, donc personne ne peut l'ignorer. Cela veut dire aussi que les promesses que l'on fait, on essaie de les tenir et l'on est dans cette démarche. Deuxièmement, le projet a été abordé dans sa globalité. Effectivement l'étude de faisabilité portait sur l'ensemble d'une restructuration du site de l'Aubrière, sur l'espace sur lequel serait implantée la halle, d'une part.

D'autre part, il faut savoir que l'on a également fait en sorte que toutes les parties qui pouvaient être intéressées par le projet soient associées à l'étude et à la réflexion. J'en ai pour preuve le fait que les différents groupes ont été sollicités : que ce soit celui de la majorité ou ceux des oppositions, vous avez été associés à toutes les démarches et à toutes les réflexions. Il vous a été rappelé tout-à-l'heure que pour ce marché précisément, il y avait eu deux comités participatifs au cours desquels vous aviez la possibilité de vous exprimer, c'est un autre point. Après, il nous est apparu qu'il y avait deux éléments importants qui supposaient qu'il y ait deux procédures adaptées.

La première procédure consistait en la réalisation de la halle, c'est vrai quand vous dites la halle, de prime abord cela fait un beau slogan, mais pour autant il faut aussi replacer les choses dans leur contexte et faire en sorte que l'on comprenne bien qu'il s'agit d'une halle multi-fonctions, multi-usages et qu'elle n'est pas uniquement dévolue à recevoir les marchés deux fois par semaine. Retenez bien quand même, je pense que cela ne vous a pas échappé, sauf à vouloir s'inscrire dans la polémique, qu'il s'agit d'une halle qui sera à multi-usages. Je tiens à le préciser.

Il y a donc eu deux marchés distincts. Le marché qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal le mois dernier portait bien sur la halle en tant que telle, c'est-à-dire le bâtiment de 1 200 m². Je voudrais vous rappeler que le montant qui a été retenu est estimé à 1 095 000 € et si l'on calcule au prorata du mètre carré, on se situe bien dans les prix au m² pour ce genre de construction puisqu'on arrive à 915 € du m² hors taxe. De plus, lorsque vous implantez un bâtiment, il faut forcément prendre en compte l'aménagement extérieur, et là, vous avez donc le parvis qui est partie intégrante de la halle et qui est situé au Sud, comme vous avez d'ailleurs sans doute pu le voir illustré sur les différents plans qui vous ont été soumis.

Il faut savoir aussi que, dans le projet qui a été approuvé, était comprise la restructuration d'un tronçon de la rue de la République (en sa partie basse) qui va rejoindre le boulevard Gustave Marchand. Vous avez également noté que dans ce marché, il était prévu la réalisation de murs de soutènement et l'aménagement de trottoirs. Ces éléments font ainsi l'objet d'un premier marché à procédure adaptée pour un montant total de 2 075 000 € toutes taxes comprises. Sur cette somme, il y aura une récupération de la TVA via le Fonds de compensation de la TVA de 295 000 €, ce qui n'est pas négligeable. Il faut savoir qu'au prix de la construction, s'ajoutent toutes les prestations intellectuelles et toutes les études préalables à la mise en oeuvre du chantier.

Le second marché, à l'ordre du jour aujourd'hui, comprend la requalification de l'espace au Nord, à l'Ouest et la terminaison de la rue de la République. Des parkings sont prévus, et l'on ne pourrait pas le concevoir autrement, vous avez d'ailleurs posé la question du nombre de parkings la dernière fois. Le nombre de parkings est pratiquement doublé par rapport à l'existant, le coût est inclu dans la somme de 680 000 € qui apparaît dans l'estimation globale. Ainsi, dans ce marché sont compris, la restructuration du jardin de l'Aubrière, le kiosque demandé dans les prestations, le jardin de la maison de la jeunesse situé à l'Est de l'espace culturel de l'Aubrière et la réalisation d'un jardin botanique animalier sur le terrain situé au Nord. On retrouve tous ces éléments dans le chiffre estimatif de 680 000 €, avec une récupération de la TVA au taux de 15,761 %, soit 93 000 €, l'enveloppe finale s'élèvera à environ 587 000 €.

Lorsque l'ensemble sera entièrement réalisé, le coût global s'élèvera à 2 340 000 €, il conviendra de déduire les subventions à concurrence de 700 000 €. Soit pour la globalité, bien que nous n'ayons pas à remettre en cause la délibération du Conseil Municipal précédent, un résultat total de l'ordre de 1 600 000 € restant à financer. Voilà ce que je pouvais dire, la concertation a eu lieu, elle a associé non seulement tous les groupes d'élus, mais également l'Union Commerciale des Commerçants Artisans et Professions Libérales (UCAPL) et les représentants des commerçants non sédentaires par la voix de leur présidente. Tout a été fait de sorte que toutes les parties qui sont intéressées par ce projet puissent apporter leur éclairage et il faut reconnaître qu'il y a eu une très bonne et fructueuse participation.

Monsieur de OLIVEIRA : Merci Monsieur LAUNAY pour votre intervention. Y avait-il d'autres remarques ?

Madame RENIER : Sur ce dernier point de la concertation, il n'y avait pas de riverain en COPIL.

Monsieur de OLIVEIRA : Je crois que l'on ne va pas refaire des débats, soit il y a de la mauvaise foi, soit on n'entend pas. Je pencherai pour la solution...

Madame RENIER : On débat quand ?

Monsieur de OLIVEIRA : Si vous permettez, c'est mon rôle en tant que maire d'apporter des réponses, vous n'écoutez pas...

Madame RENIER : La mauvaise foi, c'est un jugement...

Monsieur de OLIVEIRA : Je vous apporte une réponse. On vous a dit en comité participatif (je sais que vous étiez présente sur les deux réunions, ce que je ne remets pas du tout en question) ce que Monsieur LAUNAY vient d'expliquer. Vous avez votre dossier comme remis également à Monsieur DUBOIS. Vous pouvez donc le travailler avec chacune de vos équipes respectives.

C'est bien 2 700 000 € qui est annoncé. Le bureau ASCISTE a clairement dit lors de ce comité participatif : "nous couperons en deux les marchés". On a donc consulté les personnes directement concernées.

La deuxième phase, en effet, sera la réunion avec les riverains comme indiqué lors du dernier conseil municipal. Je vous le confirme. Il est même prévu un autre support pour permettre la participation de la Commune toute entière sur ce projet. Cela a bien été pris en compte. Pour le moment, nous sommes dans la procédure d'avancement du dossier, sinon il ne sera réalisé que dans quinze ans.

En tout cas, je tenais à vous apporter une information importante, puisque les subventions ne s'élèvent plus à 700 000 € mais elles passent à 900 000 €. Il s'avère que nous avons reçu un avis de subvention attribuée au titre des Maires Bâtisseurs. En effet, le Gouvernement a débloqué un fond pour encourager les communes dans leurs projets et nous avons reçu la notification du Ministre cette semaine. Je vous annonce, chers collègues, que nous avons reçu une subvention supplémentaire de 230 000 € et il se pourrait que nous soyons destinataires d'autres financements que j'annoncerai au fur et à mesure. Ainsi, il resterait pour le moment à financer 1 300 000 €.

On a déjà débattu, la halle est multi-usages, Monsieur LAUNAY l'a rappelé. De plus, une programmation culturelle sera mise en place et des parkings supplémentaires seront créés, leur nombre sera multiplié par deux. Aujourd'hui, il n'existe pas d'endroit de promenade pour les familles et les enfants, demain, ils auront la possibilité de se promener dans le jardin botanique, avec leurs parents, leurs grands-parents. Par ailleurs, nous avons sollicité le conseil municipal des enfants qui a travaillé sur la partie du jardin botanique avec Madame PARDILLOS. La concertation est bien présente.

Je pense qu'il y a deux catégories de personnes dans le débat politique. La première catégorie de personnes qui veulent que rien ne bouge, rien n'avance et la deuxième catégorie de personnes qui ont de vrais projets de ville et qui veulent faire avancer considérablement leur collectivité. Bien moi, j'appartiens à ces gens qui pensent qu'il est vraiment temps d'avancer et surtout de positiver. C'est le message qu'ont envoyé les fondettois le 30 mars 2014 et le message a bien été entendu. Le projet de ville qui a été soumis aux fondettois sera bien appliqué. Nous sommes déterminés, nous sommes motivés à faire avancer une bonne fois pour toutes Fondettes qui compte aujourd'hui, au bout de seize mois, dans la Communauté d'agglomération. Voilà, chers collègues, ce que je voulais vous dire. Il y avait-il d'autres remarques avant de passer au vote ?

Monsieur AGEORGES : Permettez moi de réagir à vos propos. Je dirai qu'il y a aussi une catégorie d'hommes et de femmes qui ont été élus par les fondettoises et les fondettois et qui se posent des questions quand ils sont convoqués en conseil municipal pour un budget de 2 700 000 €. Ce n'est pas rien. Alors vous avez parlé de subventions, c'est très bien, mais que ce soit de la Région, du Département ou de l'Etat, cela reste quand même de l'argent public. On peut donc se poser des questions quant à la destination de cet argent public...

Je demande, Monsieur le Maire, que les échanges ici soit respectés. Je ne comprends pas l'interruption à l'instant de Monsieur PASQUIER, il me faudra une explication de texte...

Monsieur de OLIVEIRA : Nous allons laisser Monsieur AGEORGES terminer son propos, Monsieur PASQUIER, je vous donnerai la parole tout à l'heure.

Monsieur AGEORGES : Il y a quand même un malaise. La technique des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permet de définir la limite supérieure d'un programme. Monsieur LAUNAY, avec beaucoup de talent, je le reconnais, a voulu démontrer la globalité du projet que vous aviez pour le secteur de l'Aubrière. Il reste qu'il s'est écoulé à peine quelques semaines entre deux conseils municipaux où vous nous présentez deux AP/CP différentes. Comprenez bien, quand même, qu'il y a un certain malaise. On ne comprend pas pourquoi vous saucissonnez le projet (désolé pour le verbe).

Je me souviens que l'on avait posé quelques questions justement au moment des études d'impact sur le stationnement. On s'était inquiété et interrogé sur le nombre suffisant de places par rapport aux usagers attendus. Vous nous aviez répondu que tout avait été étudié dans le précédent projet. Là, vous revenez à nouveau vers nous avec ce projet de jardin en nous disant que des places de stationnement vont être réalisées. Je m'étonne de cette remarque puisque lors du dernier débat que nous avons eu ici vous aviez déjà indiqué que les stationnements avaient été étudiés.

On apprend qu'il va y avoir une maison de la jeunesse, c'est très bien. Mais une maison de la jeunesse, ça se pense en terme de bâtiment, en terme d'abords. En commission, nous n'avons pas eu d'étude précise sur le contenu de cette maison de la jeunesse. Moi j'attends cette étude, je considère qu'elle va avoir forcément un impact sur l'aspect jardin, sur l'environnement de l'Aubrière. Je ne n'ai pas cette étude, donc vous comprenez bien qu'on ne peut répondre à votre sollicitation que par un vote négatif sur cette délibération.

Monsieur PASQUIER : Je voulais simplement dire à Monsieur AGEORGES que je partageais son analyse sur les subventions, qu'elles viennent de l'Etat, de la Région, du Département, voire de la Commune, c'est toujours de l'argent public. Mais reste à savoir comment on utilise l'argent public et vous disiez que vous y étiez très attentif. Moi, je répliquais qu'il vaut peut être mieux que la Région finance de l'investissement plutôt que de financer, pendant dix sept ans à hauteur de 40 000 € par an, la fête de l'humanité. Faites le compte : 17 ans multiplié par 40 000, avec cet argent on peut financer de l'investissement.

Monsieur LACROIX : Je voulais revenir sur les aménagements. Il y a quand même des aménagements qui ont été réalisés : luminaires, plantation de gazon et massifs, entre la grande salle des fêtes de l'Aubrière et la maison acquise récemment. Quid de ceux-ci ? ces améliorations ont été effectuées en 2014, on va les modifier, je trouve cela dommage... Vous avez parlé du coût d'équipements "multi-usages" et d'autres animations, mais lesquelles ? ce sera encore un coût supplémentaire. Produire des animations, ce n'est pas gratuit, il faut y penser aussi. Ensuite concernant le kiosque, vous avez précisé que le kiosque avait été demandé, mais par qui ? parce qu'il y a un kiosque, une halle, cela fait beaucoup d'endroits pour mettre en place des événements. Alors, vous dites que vous avez demandé l'avis du représentant des commerçants non sédentaires, mais est-ce que vous avez interrogé directement les commerçants non sédentaires ? il faut parfois se méfier des représentants.

Monsieur LAUNAY : Je voudrais préciser que tous les représentants, tous ceux qui seront utilisateurs de la halle ont été concertés, ont participé à la réflexion et ont apporté leur éclairage. Nous estimons que nous avons circonscrit l'ensemble des personnes compétentes qui étaient en mesure d'apporter leur avis sur le projet envisagé. Toutes les garanties ont été prises pour aboutir à la plus large expertise permettant l'avancement du projet.

Monsieur de OLIVEIRA : Merci, je vous propose de passer au vote. Oui, Madame RENIER, je vous donne la parole.

Madame RENIER : Je vais répondre à Monsieur LAUNAY suite à sa précédente intervention. Deux points me font réagir suite à vos propos Monsieur LAUNAY et aussi Monsieur le Maire. On revient sans cesse sur le fait que c'est une promesse électorale. Je souhaiterais revenir aussi sur le fait qu'une promesse électorale, si elle devient une rigidité de fonctionnement, ça commence à devenir un peu embêtant. La dernière fois, vous aviez évoqué le fait que nous n'avions pas forcément tenu nos promesses électorales et que vous, l'excellent élève, vous feriez nettement mieux. Je vous avais rétorqué (votre intervention a été reprise dans la presse et pas ma réponse) mais, je répète ma remarque puisque l'on entend à nouveau ce soir la notion de promesses électorales. Si nous n'avions pas respecté absolument l'intégralité de nos promesses électorales, c'est bien que nous avons pris la mesure, en arrivant, de certaines urgences à propos desquelles il nous a paru plus responsable d'agir. Et pour moi, ce soir, il s'agit de notion de responsabilité à nouveau. Quand Philippe LACROIX dit "il faut prendre conscience de", je suis assez d'accord avec ce concept. Que l'on nous répète sans arrêt qu'un projet de ville c'est une campagne électorale et que l'on ne prenne pas la mesure de l'ensemble des investissements, je ne comprends pas cela.

Je reviens au mode de fonctionnement que vous annoncez. On nous fait voter des budgets parce que vous êtes quelqu'un qui aime bien courir vite, on a bien compris. Vous aimez aller vite pour faire bouger.

Monsieur de OLIVEIRA : Je vous remercie c'est un compliment.

Madame RENIER : C'est probablement, sûrement quelque part, à votre honneur. Ceci dit, commencer par voter un budget pour un projet avant d'entamer la concertation authentique avec les riverains par rapport à l'impact qu'il peut avoir !... aujourd'hui les riverains commencent à se poser sérieusement des questions. Ils étaient d'accord, peut-être, pour un projet à proximité de chez eux qui couvrirait un marché, mais là on arrive à des choses complètement autres. Commencer à voter un budget pour ce projet de façon à ouvrir le financement et concerter après !... De la même façon au COPIL, il n'y avait ni riverain, ni représentant des associations culturelles, donc la concertation là aussi, elle viendra après, probablement ? eh bien, je ne comprends pas ce fonctionnement.

Monsieur de OLIVEIRA : Je l'ai rappelé au dernier conseil municipal, je laisse aux bons soins des fondettois le choix d'évaluer systématiquement les bilans des uns et des autres et de se prononcer au travers des urnes. Je ne suis pas compétent pour critiquer ou pour émettre des avis sur ce qui s'est passé avant. J'ai toujours respecté mes prédécesseurs, la fonction n'est pas facile. "Fondettoises, Fondettois, c'est vous qui décidez". Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2143.2 et L.2121.21,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain et cadre de vie en date du 12 novembre 2015,

Vu la présentation en commission des financements et nouvelles technologies le 13 novembre 2015,

Entendu le rapport de Monsieur Hervé CHAPUIS,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 voix contre (groupes Réuni(e)s Pour Fondettes et Agir Pour Fondettes)

ADOpte l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la requalification de l'espace public en cœur de ville comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT - REQUALIFICATION COEUR HISTORIQUE			
DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
<u>Prestations intellectuelles</u>			
Maîtrise d'oeuvre	51 360,00 €	Fonds de concours	295 500,00 €
Concours	3 286,00 €	Tour(s)plus	
OPC	10 272,00 €		
Etudes de sol	12 000,00 €	Participation de la Ville	384 500,00 €
Géomètre	5 000,00 €		
Contrôle technique	5 136,00 €		
Coordination SPS	4 108,80 €		
Assurance dommage - ouvrage	7 704,00 €		
Sous/total TTC	99 867,60 €		
<u>Travaux</u>			
Aménagement urbain			
Sous/total TTC	559 824,00 €		
Aléas, révision de prix, divers	20 308,40 €		
TOTAL TTC	680 000,00 €	TOTAL TTC	680 000,00 €

Répartition pluriannuelle TTC			
DEPENSES		RECETTES	
ANNÉE 2015			
Maîtrise d'oeuvre	23 520,00 €	Participation de la Ville	23 520,00 €
Sous-total TTC 2015	23 520,00 €	Sous-total TTC 2015	23 520,00 €
ANNEE 2016			
Solde maîtrise d'oeuvre	27 840,00 €	Tour(s)plus	146 300,00 €
OPC	10 272,00 €		
Etudes de sol	12 000,00 €	Participation de la Ville	283 700,00 €
Géomètre	6 000,00 €		
Coordination SPS	4 108,80 €		
Contrôle technique	5 136,00 €		
Concours	3 286,80 €		
Travaux	361 356,40 €		
Sous-total TTC 2016	430 000,00 €	Sous-total TTC 2016	430 000,00 €

ANNEE 2017			
Travaux	198 467,60 €	Tour(s)plus	149 200,00 €
Assurance dommage-ouvrage	7 704,00 €	Département	77 280,00 €
Aléas	20 308,40 €		
Sous-total TTC 2017	226 480,00 €	Sous-total TTC 2017	226 480,00 €
TOTAL T.T.C.	680 000,00 €	TOTAL T.T.C.	680 000,00 €

DÉCIDE de procéder à la désignation par un vote à main levée, des membres de la commission d'audition qui participera à la désignation du lauréat, parmi les candidats retenus, en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la requalification de l'espace public en coeur historique ;

Sont élus, à l'unanimité :

- Cédric de OLIVEIRA , Président de la Commission,
- Jean-Paul LAUNAY, Adjoint délégué à l'aménagement urbain et aux RH,
- François PILLOT, Adjoint délégué à la voirie, au cadre de vie et à l'économie verte,
- Laetitia DAVID, conseillère municipale de la majorité,
- Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, conseillère municipale de la majorité,
- Philippe DUBOIS, conseiller municipal du groupe Réuni(e)s Pour Fondettes,
- Christine RENIER, conseillère municipale du groupe Agir Pour Fondettes,
- Le Directeur général des services
- La Directrice de l'aménagement urbain
- Le Représentant du Bureau URBAN'ISM
- Le Représentant du Bureau ASCISTE

PRECISE que les crédits 2015 seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

DÉCIDE la constitution d'une commission d'audition qui participera à la désignation du lauréat, parmi les candidats retenus, en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la requalification de l'espace public en coeur historique.

ADOpte l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la requalification de l'espace public en coeur de ville telle que reprise dans l'exposé.

PRECISE que les crédits 2015 seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/12/2015

Publication : 11/12/2015

2. DL20151125M02 - Finances locales - Autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction de vestiaires sur le stade du Moulin-à-Vent

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Rappel

Le projet de construction de vestiaires au stade du Moulin à vent prévoit le remplacement des équipements vétustes actuels comprenant un vestiaire au stade d'honneur et un vestiaire au terrain synthétique faisant également office de club house pour la section football.

Le nouveau bâtiment sera commun à la section football et à la section athlétisme et ouvert aux autres associations.

Ces nouveaux équipements permettront d'obtenir l'homologation en niveau régional pour le football et l'athlétisme. Le projet comprend :

- 2 vestiaires sportifs de 35 m² avec douches
- 2 vestiaires sportifs de 30 m² avec douches
- 2 vestiaires arbitres
- 1 infirmerie
- 1 bureau délégué
- 1 club house mutualisable de 100 m²
- 1 buvette
- des sanitaires publiques
- 1 local de rangement

Le bâtiment sera implanté sur l'actuel skate park entre les 2 stades. L'avant projet a été présenté le 7 mai 2015 à l'ASF aux deux sections concernées et a reçu un avis favorable. Ce projet a été exposé à la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 16 juin 2015. Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer le permis de construire le 30 juin 2015.

Le montant des travaux est fixé à 964 222,70 €. Globalement ce projet s'élève à 1 157 450 €, la commission des financements réunie le 13 novembre 2015 propose de financer 90 663 € sur 2015 et 1 066 787 € sur le budget 2016. A ce jour une subvention de 122 000 € a été demandée à la Fédération française de football.

Madame BENOIST : Une remarque (mais je pense qu'en face, ils m'aideront pour les chiffres exacts) : en septembre 2013, l'ancienne majorité avait proposé un projet avec six vestiaires, il y avait un autre programme que vous avez tout de suite arrêté en arrivant parce qu'il était trop coûteux, soit 900 000 € (HT ?). Là, vous nous en présentez un de 1 157 000 €, et il y a deux vestiaires en moins. Je ne vois pas où est l'économie ? mais bien sûr on est favorable à la construction des vestiaires, il n'y a pas de souci, depuis le temps qu'on les demandait. Mais j'aimerais bien savoir où vous avez fait l'économie en ayant perdu deux ans.

Monsieur BOURLIER : Premièrement le projet initial dont vous parlez comprenait six vestiaires avec une tranche future, donc le projet de la tranche ferme comprenait en réalité quatre vestiaires pour 1 300 000 €. Nous avons eu une concertation avec l'ASF pour leur expliquer que l'on ne pouvait pas réaliser six vestiaires, et qu'il fallait revenir à quatre vestiaires pour respecter une enveloppe raisonnable. Voilà où se trouve la différence : dans le premier chiffre que vous annoncez, les deux vestiaires à réaliser dans le futur n'étaient pas compris.

Monsieur AGEORGES : Nous voterons évidemment cette délibération avec quand même un regret sur le retard qui a été pris parce que le projet était prêt. Cela faisait plus de deux ans que l'on avait travaillé sur le dossier, mais on votera le projet.

Monsieur de OLIVEIRA : Merci, c'est bien d'avoir des intentions mais ce qui compte c'est d'être dans l'action. Merci de nous rejoindre pour cette délibération. En tout cas, je suis ravi : c'est une véritable urgence et on va pouvoir y répondre. Nous espérons obtenir la subvention de la Fédération Française de Football.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143.2,

Vu la présentation en commission des financements et nouvelles technologies le 13 novembre 2015,

Entendu le rapport de Monsieur Hervé CHAPUIS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la construction de vestiaires sur le stade du Moulin-à-Vent comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT CREATION DE VESTIAIRES SUR LE STADE DU MOULIN-A-VENT

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Dépenses préliminaires	18 990,00 €	Subvention FFF	122 000,00 €
Maîtrise d' œuvre (1)	77 137,82 €		
Contrôle technique	15 900,00 €	Participation de la ville	1 035 450,00 €
SPS	5 200,00 €		
Branchements	15 000,00 €		
Travaux	964 222,70 €		
Mobilier	5 000,00 €		
Assurance dommages-ouvrage	9 642,23 €		
s/total H.T.	1 111 092,75 €		
Aléas, révisions de prix	46 357,25 €		
TOTAL GENERAL TTC	1 157 450,00 €	TOTAL GENERAL TTC	1 157 450,00 €

Répartition pluriannuelle

DEPENSES		RECETTES	
ANNEE 2015			
Maîtrise d'œuvre (1)	77 137,82 €	Participation de la ville	90 662,94 €
Dépenses préliminaires	13 525,12 €		
S/TOTAL TTC 2015	90 662,94 €	S/TOTAL TTC 2015	90 662,94 €
ANNEE 2016			
solde dépenses préliminaires	5 464,88 €	Subvention FFF	122 000,00 €
Contrôle technique	15 900,00 €		
SPS	5 200,00 €	Participation de la ville	944 787,06 €
Branchements	15 000,00 €		
Travaux	964 222,70 €		
Assurance dommages-ouvrage	9 642,23 €		
Mobilier	5 000,00 €		
Aléas, révisions de prix	46 357,25 €		
S/TOTAL TTC 2016	1 066 787,06 €	S/TOTAL TTC 2016	1 066 787,06 €
TOTAL T.T.C.	1 157 450,00 €	TOTAL T.T.C.	1 157 450,00 €

(1) Maîtrise d'œuvre déjà payée 27023,87 € TTC

PRÉCISE que les crédits 2015 seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

*Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 08/12/2015
Publication : 11/12/2015*

3. DL20151125M03 - Finances locales - Subvention exceptionnelle pour la fête du commerce en Touraine

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Le Président de la FDUC (Fédération Départementale des Unions Commerciales - Association de loi 1901 à but non lucratif) invite les communes à participer à la deuxième édition de la fête du commerce en Touraine, du 3 au 18 octobre 2015.

Pour soutenir cette manifestation, la commission des financements et nouvelles technologies réunie le 13 novembre 2015 propose d'attribuer une subvention à hauteur de 300 € au profit de la FDUC.

Extrait du communiqué du Président :

"Durant ces deux semaines, la Fédération Des Unions Commerciales d'Indre et Loire contribue et renforce le dynamisme de chaque association à travers cet événement unique dont l'objectif est de soutenir le commerce de détail et de proximité.

Chaque commerce est un lieu de vie, de rencontres et d'échanges uniques qui favorisent et renforcent le lien social. Mais derrière chaque commerce, il y a un entrepreneur qui se bat pour son emploi et celui de ses collaborateurs, un acteur de la vie local qui contribue au dynamisme de sa ville et de son quartier."

Liste des unions commerciales participantes : Amboise, Azay sur Cher, Ballan-Miré, Bléré, Chambray Grand Sud, Chouzé sur Loire, Descartes, Fondettes, Joué-les-Tours, La Riche, Loches, Montlouis, Saint-Avertin, Saint-Martin-Le-Beau, Saint-Pierre-Des-Corps, Sainte-Maure-De-Touraine, Sorigny, Quartier Giraudeau Tonnelé de TOURS, Les Vitrites de Tours, Veigné, Véretz, Vernou, Vouvray.

Monsieur LACROIX : Je ne vois pas trop l'intérêt d'aider une fédération de commerçants. Vous dites qu'il y a des baisses de dotations de l'Etat... et là on est dans le secteur privé avec des entrepreneurs qui se débrouillent (et je sais de quoi je parle). Bien qu'il s'agisse d'un petit montant, je ne vois pas pourquoi donner de l'argent public à cette fédération.

Monsieur DEBEURE : Je vais vous apporter des précisions. Je suis vice-président de la Fédération des unions commerciales. Il s'agit d'une fête qui a eu lieu tous les deux ans. Les 300 € de la subvention contribueraient à rembourser à l'Union Commerciale Artisanale et des Professions Libérales de Fondettes (UCAPL), le coût du kit publicitaire distribué sur les thématiques communes au département. On aide ainsi, non pas la fédération, mais l'UCAPL de Fondettes. Je rappelle qu'il y a deux ans la même subvention avait été accordée par l'équipe municipale en place.

Monsieur de OLIVEIRA : Merci. Y avait-il d'autres remarques ? Donc nous rejoignons ainsi une grande partie des villes qui ont accordé cette subvention. Je demande à Monsieur DEBEURE de bien vouloir quitter la salle pour le vote.

Monsieur Sylvain DEBEURE, Vice-Président de La FDUC, quitte la salle avant le vote.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la la commission des financements et nouvelles technologies réunie le 13 novembre 2015,

Entendu le rapport de Monsieur CHAPUIS,

Considérant qu'il importe de contribuer à l'animation de la ville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € (trois cents euros) à la Fédération Départementale des Unions Commerciales (domiciliation : 4 bis rue Jules Favres BP 41028 - 37010 Tours cédex 1) au titre de l'organisation de la fête du commerce en Touraine.

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6281 du budget principal de l'exercice en cours.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/12/2015

Publication : 11/12/2015

4. DL20151125M04 - Finances locales - Décision budgétaire modificative n°4 sur le budget général 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Il est proposé la décision modificative suivante sur le budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 4 425 €

RECETTES 4 425 €

⇒ **Autres produits de gestion courante 4 425 €**

Ces produits concernent des remboursements de sinistres suite à la dégradation de stand. La somme sera réintégrée en acquisition de matériel pour racheter les stands détériorés. Cette dépense est réalisée en section d'investissement, la réintégration doit donc transiter par le virement à la section d'investissement.

DEPENSES 4 425 €

⇒ **Charges à caractère général 5 000 €**

L'aménagement des tennis au lieu-dit Les Clérisseaux était prévu au budget primitif en travaux d'investissement pour 15 000 €. Ces travaux seront réalisés en régie, 5 000 € sont nécessaires pour acheter des fournitures et du petit matériel. 10 000 € seront postés en acquisition de matériel directement en investissement. La dépense de 5 000 € doit transiter par le virement à la section d'investissement qui en diminue le montant.

⇒ **Charges exceptionnelles 15 236 €**

Une régularisation de trop perçu de produits des impositions de 15 118 € sur les années antérieures doit être réalisée, cela engendre une dépense exceptionnelle.

De plus, un titre de recettes émis en 2014 de 118 € doit être annulé, la recette ayant été encaissée par la régie de cantine par ailleurs.

Cette somme de 15 236 est prélevée sur les dépenses imprévues.

⇒ **Dépenses imprévues - 15 236 €**

Les dépenses imprévues sont diminuées de 15 236 € pour régulariser les dépenses exceptionnelles ci-dessus et sont dorénavant de 63 754,84 €.

⇒ **Dotations aux amortissements 13 000 €**

Le montant des amortissement prévu au budget doit être augmenté de 13 000 € pour permettre d'amortir les biens acquis jusqu'en 2014. Le montant global devient donc 434 000 €. En contrepartie et pour équilibrer le budget, il convient de diminuer le virement à la section d'investissement d'autant.

⇒ **Virement à la section d'investissement - 13 575 €**

Pour pallier l'augmentation des amortissements, le virement à la section d'investissement est diminué de 13 000 €. Concernant les travaux des tennis des Clérisseaux, il est diminué de 5 000 €. En revanche il est augmenté de 4 425 € pour passer en investissement le remboursement de l'assurance des stands endommagés.

Le montant du virement après cette modification sera de 1 439 557 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - 575 €

RECETTES - 575 €

⇒ **Dotations aux amortissements 13 000 €**

La procédure d'amortissement correspondant à une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement, la somme de 13 000 € est donc ajoutée également en recettes.

⇒ **Virement à la section d'investissement - 13 575 €**

La procédure de virement entre sections est également une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement, la contrepartie doit donc être réalisée en recettes.

DEPENSES - 575 €

⇒ **Équipement en matériel - service logistique 4 425 €**

Il convient d'ajouter 4 425 € en acquisition de matériel pour racheter les 8 stands qui ont été détériorés lors de prêts aux associations. Cette somme provient du remboursement des assurances.

⇒ **Équipement en matériel - service bâtiment 11 306 €**

- Achat de gros matériel pour l'aménagement des tennis des Clérisseaux : 10 000 €
- Salle RASED : 2 556 €
- Lave-vaisselle Guignière : -1 250 €

⇒ **Travaux de bâtiment - 39 919 €**

- Tennis Clerisseaux : - 15 000 €
- Aménagement F. Dolto : -17 569 €
- Travaux divers : - 11 350 €
- Aubrière : 4 000 €

⇒ **Travaux d'infrastructures - 31 276 €**

- Études : - 15 020 €
- Économies Rue de la Barre : - 27 000 €
- MO Bassin des brosses : -11 000 €
- Piste cyclable Deux-Croix Est : 21 744 €

⇒ **Travaux des Parcs et Jardins - Environnement - 28 000 €**

- Aménagement paysager : - 22 000 €
- Point apport volontaire : - 6 000 €

⇒ **Équipement en informatique - 23 834 €**

- Version OPUS logiciel enfance-jeunesse : - 27 000 €.
- GVE Police : 3 166 €

⇒ **Travaux aménagements sportifs 77 000 €**

Après consultation des sections de l'ASF, il est nécessaire de réaliser une tribune de 100 places au lieu des 50 prévues, une somme de 77 000 € doit être ajoutée au projet initial de 65 000 €.

⇒ **Dépenses imprévues 29 133 €**

La différence entre les économies réalisées et les nouvelles dépenses est de 29 133 €, cette somme est postée en dépenses imprévues portant le montant global inscrit à 29 652,85 €.

Cette décision modificative s'élève à un montant global de 4 425 € en fonctionnement et - 575 € en investissement soit une augmentation générale du budget de 3 850 €.

Monsieur AGEORGES : Vous avez dit tout-à-l'heure "l'intention c'est bien, une action c'est encore mieux". Je dirais qu'une action déterminée c'est encore mieux. J'ai l'impression que votre action parfois est un peu erratique. Je ne reviendrai pas sur le projet des halles que vous nous avez présenté finalement deux fois. Je ne reviendrai pas sur le programme des vestiaires qui, je le répète était prêt. J'en veux pour preuve que le sujet était inscrit au budget primitif 2014 que vous avez fait voter. Un budget qui avait été préparé pas nos soins. J'avais d'ailleurs regretté, à la fin de l'année, que ce projet soit repoussé.

Puis là, nouveau constat, je lis : il est nécessaire de réaliser une tribune de 100 places au lieu des 50 prévues. Une somme de 77 000 € doit être ajoutée au projet initial de 65 000 €. Quand vous nous aviez présenté le BP au printemps dernier, j'avais exprimé le fait que ce budget était on ne peut plus flou. Quantité de projets étaient flous, la halle était floue, ce projet de tribunes était flou. Force est de constater qu'en effet il l'était, puisque j'ai cru comprendre que la concertation n'a eu lieu qu'il y a quelques semaines et que tout-à-coup, vous rajoutez 77 000 € à un budget initialement prévu de 65 000 €. Vous comprenez bien, là aussi, que l'on ne pourra pas voter cette DM.

Monsieur BOURLIER : Je rappelle que pour les travaux des vestiaires, j'aurais dû le préciser, globalement il n'y aura aucun retard, parce que vous aviez prévu trois tranches de travaux, alors que nous allons réaliser ces vestiaires en une année pratiquement. Au final, on livrera le bâtiment aux sections de l'ASF à peu près à la même période. On n'a pas perdu de temps et on a surtout gagné de l'argent. Pour les tribunes de 50 places, la concertation avec l'ASF a eu lieu en même temps que les échanges sur les vestiaires. Il a été reconnu unanimement que c'était un peu court. Il a donc été décidé de réaliser 100 places. Il s'agit de modules de 50 places ou 100 places. Nous sommes donc passés à 100 places. On a dû recevoir aujourd'hui des réponses à l'appel d'offres. Je n'ai pas eu le temps d'analyser les propositions. Précédemment, nous avons rencontré un problème, une seule entreprise seulement avait répondu, il a donc fallu relancer la consultation. Mais, je confirme qu'il n'y a pas de temps perdu sur la réalisation des vestiaires.

Madame RENIER : Je me souviens d'une remarque de Monsieur LAUNAY lorsque je demandais des précisions par rapport à l'achat d'une maison. Il m'avait dit : gérer c'est prévoir. Ici, on constate que 65 000 € avaient été prévus au moment du budget et qu'il faut soudainement plus du double.

Madame BENOIST : Je ne reprendrai pas les propos de Monsieur AGEORGES, mais j'avais aussi l'intention de rebondir sur les 100 places de tribunes. Enfin, le 22 septembre dernier vous saviez déjà qu'il y allait y avoir 100 places, vous nous l'avez dit en conseil municipal. Vous aviez vu l'ASF avant ? pas depuis ?

Monsieur BOURLIER : Nous les avons rencontrés en mai - juin 2015, la date figure dans le compte-rendu.

Madame BENOIST : D'accord, Vous ne les avez pas revus depuis que le marché à été infructueux ?

Monsieur de OLIVEIRA : Comme Monsieur BOURLIER vient de le rappeler, il n'y a qu'une entreprise qui a répondu à l'appel d'offres, nous avons relancé la consultation pour obtenir de meilleures offres.

Madame BENOIST : De toutes façons, on a toujours été contre les tribunes, ça ne changera pas ce soir.

Monsieur de OLIVEIRA : Ce qui est ridicule, c'est de voir le public dehors. Entre 80 et 150 personnes sont à l'extérieur sous la pluie, on est la risée de l'agglomération, on est la seule ville de l'agglomération à ne pas avoir de tribunes. Il est temps que ça change, les tribunes font partie des équipements sportifs indispensables quand on veut être crédible et accueillir de grandes manifestations sportives sur une commune de 11 000 habitants.

Madame BENOIST : Je suis d'accord pour le public, mais c'est aussi ridicule d'interdire le stade de foot à l'ASF parce qu'on l'abîme en le piétinant (ce que je peux comprendre) alors qu'on a d'énormes mares sur la piste. C'est pas seulement l'ASF mais aussi tous les enfants du collège qui viennent sur ces infrastructures, il faut le savoir.

Monsieur de OLIVEIRA : Je suis ravi que vous puissiez découvrir Fondettes ce soir.

Madame BENOIST : Comment je découvre Fondettes ? j'en reviens toujours au même problème, c'est tout.

Monsieur de OLIVEIRA : Je suis surpris. Vous faites un constat qui existe depuis de nombreuses années. Vous avez déjà été élue au conseil municipal, Madame BENOIST, avec tout le respect que j'ai pour vous et la sympathie que je vous porte.

Madame BENOIST : Oui et j'ai déjà réclamé.

Monsieur de OLIVEIRA : Très bien, je reprendrai les PV s'il le faut. Mais vous avez eu six ans pour agir. Tout simplement, je vous fais cette réponse.

Madame BENOIST : Oui, vous aurez ma réclamation pendant 6 ans.

Monsieur de OLIVEIRA : Nous on avance tout simplement, on avance. Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2015 relative au vote du budget principal 2015,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 23 avril 2015, 30 Juin 2015 et 22 septembre 2015 relatives à l'adoption des décisions modificatives sur le budget principal 2015,

Entendu le rapport de Monsieur Hervé CHAPUIS,

Considérant que l'exécution des opérations en cours et le fonctionnement général de la Collectivité nécessitent l'adoption de la décision modificative n°4 sur le budget principal 2015 voté le 24 mars 2015,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 voix contre (groupes Réuni(e)s Pour Fondettes et Agir Pour Fondettes),

ADOPTE la décision modificative n° 4 sur le budget principal 2015 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2015- DECISION MODIFICATIVE N°4 – Présentation détaillée

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Fonction	Program.	Gestionnaire	Libellé	Montant
75	758	40	LD	LOGISTIQUE	Remboursement de sinistres	4 425,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Fonction	Program.	Gestionnaire	Libellé	Montant
O11	606882	414	LV	BATIMENT	Autres fournitures	5 000,00 €
67	673	20	ADM	FINANCES	Titres annulés	15 236,00 €
O42	6811	O1	ADM	FINANCES	Dotations aux amortissements	13 000,00 €
	O23	O1	ADM	FINANCES	Virement à la section de fonctionnement	-13 575,00 €
	O22	O1	ADM	FINANCES	Dépenses imprévues	-15 236,00 €
TOTAL						4 425,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Fonction	Program.	Gestionnaire	Libellé	Montant
O42	28	O1	ADM	FINANCES	Dotations aux amortissements	13 000,00 €
	O21	O1	ADM	FINANCES	Virement à la section de fonctionnement	-13 575,00 €
TOTAL						-575,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Fonction	Program.	Gestionnaire	Libellé	Montant
21	2188	40	LD	LOGISTIQUE	Achat de stands	4 425,00 €
21	2188	212	EP2	BATIMENT	Aménagement salle RASED	2 556,00 €
21	2188	212	EP1	BATIMENT	Lave-vaisselle Guignière	-1 250,00 €
21	2188	414	LV	BATIMENT	Mat. Tennis Clérisseaux	10 000,00 €
23	2313	414	LV	BATIMENT	Aménagement tennis Clérisseaux	-15 000,00 €
O33	2313	212	EP3	BATIMENT	Aménagement école F.Dolto	-17 569,00 €
23	2313	20	VS1	BATIMENT	Travaux divers	-11 350,00 €
O35	2313	30	LA1	BATIMENT	Aménagement Aubrière	4 000,00 €
23	2315	822	VR	VOIRIE	Études voirie	-15 020,00 €
115	2315	822	VR	VOIRIE	Aménagement rue de la Barre	-27 000,00 €
103	2315	811	VD	VOIRIE	MO Bassin des Brosses	-11 000,00 €
23	2315	823	VR	VOIRIE	Piste cyclable deux-croix Est	21 744,00 €
23	2315	823	VV	PARCS	Aménagement paysager	-22 000,00 €
23	2315	823	VV	PARCS	Point apport volontaire	-6 000,00 €
20	2051	O20	ADM	INFO	Logiciel enfance	-27 000,00 €
21	2183	112	AJ	INFO	PV électronique	3 166,00 €
21	2135	414	LV	SPORT	Aménagement tribunes	77 000,00 €
204	2041511	O20	VS1	FINANCES	Contrat performance énergétique	590,00 €
	O20	O1	ADM	FINANCES	Dépenses imprévues	29 133,00 €
TOTAL						-575,00 €

DIT QUE le montant du budget principal 2015 s'élève désormais à 12 460 677.84 € en section de fonctionnement et à 9 204 009.87 € en section d'investissement, le montant total du budget 2015 s'élève à 21 664 687,71 €.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/01/2016

Publication : 08/01/2016

5. DL20151125M05 - Commande publique - Accord-cadre pour la fourniture d'électricité dans les bâtiments communautaires et communaux dans le cadre d'un groupement d'achat - autorisation de signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François Pillot, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, de la voirie et de l'économie verte, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Par délibération en date du 23 avril 2015, la Commune a approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre Tour(s)plus et plusieurs de ses communes membres, pour réaliser des achats de fournitures, de services et de travaux dans le domaine de l'énergie, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics..

La Communauté d'agglomération Tour(s)plus, désignée coordonnateur de ce groupement, est chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, chaque membre du groupement s'assurant ensuite, pour ce qui le concerne, de signer le marché ou l'accord cadre et de s'assurer de sa bonne exécution.

Compte tenu de la forte volatilité des prix de fourniture d'électricité, la consultation prend la forme de l'accord-cadre sans minimum ni maximum avec trois sociétés en application de l'article 76 du Code des marchés publics. Elle porte sur les 4 lots suivants :

- lot 1 : site de la Station d'épuration de la Grange David
- lot 2 : sites dont la puissance est supérieure à 250 kVA
- lot 3 : sites dont la puissance est inférieure à 250 kVA
- lot 4 : sites dont la puissance est inférieure à 36 kVA

Ainsi, cette consultation a été organisée selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics, afin de désigner les titulaires de l'accord-cadre conclu à compter de leur notification jusqu'au 30 juin 2018.

Un avis d'appel public à la concurrence, adressé par voie électronique au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne), au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) et diffusé sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics de Tour(s)plus le 1er octobre 2015, fixait la date limite de remise des offres au 12 novembre 2015 à 17 heures.

La commission d'appel d'offres (CAO) du groupement s'est réunie le 18 novembre pour procéder à l'agrément des candidats et au choix des prestataires.

Pour la commune de Fondettes, au regard des installations existantes, le montant du marché a été estimé à 369 225 € HT.

Ainsi, il convient d'autoriser le Maire à signer l'accord-cadre relatif à la fourniture d'électricité avec les sociétés qui auront été retenues par la CAO du groupement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des marchés publics et notamment les articles 8, 33, 57 à 59 et 76,

Vu la délibération en date du 23 avril 2015 relative à la constitution d'un groupement de commandes entre Tour(s)plus et plusieurs de ses communes membres, pour réaliser des achats de fournitures, de services et de travaux dans le domaine de l'énergie

Vu la délibération en date du 22 septembre 2015 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 200 000 € hors taxe ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (modification du 4° de la délégation)

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 12 novembre 2015,

Entendu le rapport de Monsieur François PILLLOT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre relatif à la fourniture d'électricité,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les marchés subséquents à venir avec les entreprises suivantes :

Pour le lot 1 :

- EDF, 71 avenue Edouard Michelin, BP 50608, 37206 TOURS Cedex 3
- ENGIE-GDF SUEZ Énergies France, 2 place Samuel De Champlain, 92930 Paris La Défense Cedex
- SELIA, sise 336 avenue de Paris, 79000 NIORT

Pour le lot 2 :

- EDF, 71 avenue Edouard Michelin, BP 50608, 37206 TOURS Cedex 3
- ENGIE-GDF SUEZ Énergies France, 2 place Samuel De Champlain, 92930 Paris La Défense Cedex
- SELIA, sise 336 avenue de Paris, 79000 NIORT

Pour le lot 3 :

- EDF, 71 avenue Edouard Michelin, BP 50608, 37206 TOURS Cedex 3
- ENGIE-GDF SUEZ Énergies France, 2 place Samuel De Champlain, 92930 Paris La Défense Cedex
- SELIA, sise 336 avenue de Paris, 79000 NIORT

Pour le lot 4 :

- EDF, 71 avenue Edouard Michelin, BP 50608, 37206 TOURS Cedex 3
- ENGIE-GDF SUEZ Énergies France, 2 place Samuel De Champlain, 92930 Paris La Défense Cedex
- SELIA, sise 336 avenue de Paris, 79000 NIORT

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 60612 du budget principal de l'exercice en cours et suivants.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/12/2015

Publication : 14/12/2015

6. DL20151125M06 - Commandes publiques - Accord-cadre pour la fourniture de gaz dans les bâtiments communautaires et communaux dans le cadre d'un groupement d'achat - autorisation de signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François Pillot, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, de la voirie et de l'économie verte, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Rappel

Par délibération en date du 23 avril 2015, la Commune a approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre Tour(s)plus et plusieurs de ses communes membres, pour réaliser des achats de fournitures, de services et de travaux dans le domaine de l'énergie, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

Dans ce contexte, le coordonnateur Tour(s)Plus propose de procéder de la même manière pour la fourniture et la distribution de gaz que pour la fourniture d'électricité.

Compte tenu de la forte volatilité des prix de fourniture de gaz, la consultation prend donc la forme de l'accord-cadre sans minimum ni maximum avec cinq sociétés en application de l'article 76 du Code des marchés publics. Le montant global de la consommation avait été estimé à 1 530 000 €.

Ainsi, une consultation a été organisée selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics, afin de désigner les titulaires de cet accord cadre.

Un avis d'appel public à la concurrence, adressé par voie électronique au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne), au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) et diffusé sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics de Tour(s)plus le 10 juillet 2015, fixait la date limite de remise des offres au 24 août 2015 à 17 heures.

Conformément à l'article 58 du Code des marchés publics, les plis ont été ouverts le 25 août 2015.

Estimation des coûts pour les bâtiments communaux à Fondettes

La commune de Fondettes est concerné pour 6 sites :

- Logement rue Alphonse Daudet
- Logement 6 rue de la République
- Maison des associations
- Salle du Souvenir d'Antan
- Les Tonnelles
- Presbytère

Le coût de la fourniture et la distribution de gaz est estimé est à 14 000 € H.T pour la durée de l'accord-cadre (3 ans).

La commission d'appel d'offres du groupement, réunie le 27 août 2015 pour procéder à l'agrément des candidats et au choix des prestataires, a déterminé les entreprises attributaires suivantes :

Entreprises attributaires
TOTAL ENERGIE GAZ - Immeuble Nova - 71 bd National CS20004 - 92257 La Garenne Colombe Cedex
ENI GAS ET POWER FRANCE - 24 rue Jacques IBERT - CS50001 - 92533 Levallois Perret Cedex
GDF SUEZ - ZAC de la Bretèque 94 rue Louis Blériot - 76230 Bois Guillaume
EDF Optimal Solutions - 2 rue Eugène Gouin BP 608 Cedex 3 - 37206 Tours
SAVE ENERGIES - 16 rue Gaillon - 75002 PARIS

Monsieur LACROIX : Je suis allé à la commission de Tour(s)Plus qui traite de ces sujets et apparemment, ils ont réussi à négocier des prix très intéressants pour le gaz. Le contrat est prévu pour deux ans, après "aléa jacta est"...

Monsieur AGEORGES : Juste une question par rapport à SAVE ENERGIE, quelle est cette entreprise ? est-elle française ou est-ce la filiale d'un groupe étranger ?

Monsieur PILLOT : L'appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises d'Europe. La commission d'appel d'offres est réunie par Tour(s)plus et je n'ai pas l'information dans l'immédiat. Gazprom était également dans les appelés, et je suis sûr que cette société n'est pas d'ici.

Monsieur de OLIVEIRA : Nous allons noter la question pour vous apporter la réponse à la prochaine commission.

Information : SAVE est filiale du groupe IDEX - leader indépendant français des services énergétiques (700 M€ de CA) - et de TARANIS ENERGY - producteur indépendant d'électricité en Europe (50 M€ de CA).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des marchés publics et notamment les articles 8, 33, 57 à 59 et 76,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 avril 2015 relative à l'adhésion de Fondettes au groupement de commandes de Tour(s)plus et des communes membres dans le domaine de l'énergie,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du Groupement en date du 27 août 2015,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 10/09/2015,

Entendu l'exposé de Monsieur François PILLOT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'accord-cadre relatif à la fourniture de gaz,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés subséquents à venir avec les entreprises suivantes :

Entreprises attributaires sans montant minimum et sans montant maximum
TOTAL ENERGIE GAZ - Immeuble Nova - 71 bd National CS20004 - 92257 La Garenne Colombe Cedex
ENI GAS ET POWER FRANCE - 24 rue Jacques IBERT - CS50001 - 92533 Levallois Perret Cedex
GDF SUEZ - ZAC de la Bretèque 94 rue Louis Blériot - 76230 Bois Guillaume
EDF Optimal Solutions - 2 rue Eugène Gouin BP 608 Cedex 3 - 37206 Tours
SAVE ENERGIES - 16 rue Gaillon - 75002 PARIS

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents afférents à la présente délibération,

PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours et suivants (article 60613).

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/12/2015

Publication : 14/12/2015

7. DL20151125M07 - Urbanisme - Avis sur la demande d'enregistrement pour régularisation d'installation présentée par la société POSTFORMING de Fondettes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire en charge de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Par arrêté en date du 28 septembre 2015, Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire a prescrit l'ouverture d'une consultation du public concernant la demande d'enregistrement présentée par la société POSTFORMING en vue de régulariser sa situation sur la commune de Fondettes.

En effet, la société POSTFORMING, sise 9 rue Christophe Plantin à Fondettes, a déposé auprès de la Préfecture une demande d'enregistrement rubrique 2410 au titre du Code de l'environnement en vue de mettre en conformité son établissement suivant les règles des installations classées.

Cette société d'agencement, de menuiserie, de métallerie et de façonnage CORIAN, utilise des machines pour le travail du bois d'une puissance supérieure à 250 KW.

Cette demande d'enregistrement fait l'objet, d'une part, d'une consultation du public durant 4 semaines et d'autre part, d'une demande d'avis du Conseil Municipal.

La consultation a débuté le 19 octobre 2015 et sera close le 13 novembre 2015.

Le dossier a été présenté en commission d'aménagement urbain, cadre de vie et économie verte, le 12 novembre 2015.

Concernant la défense incendie, il a été convenu avec le SDIS, au mois d'octobre dernier, que la société POSTFORMING ferait usage du point d'eau incendie n°129, situé rue de la Limougère, présentant un débit conforme, et non de la mare communale, sous réserve de l'aménagement d'un accès créé de telle sorte que tout point de l'établissement se trouve à moins de 100 mètres de ce point d'eau.

Le Conseil Municipal,

Vu le titre 1er du livre V du Code de l'environnement et notamment les articles R.512-46-12 à R. 512-46-15,

Vu le titre 1er du livre II et le titre II du livre 1er du Code de l'environnement et notamment l'article R 512-42-13,

Vu la demande d'enregistrement déposée le 22 mai 2015, complétée le 19 août 2015, par la société POSTFORMING en vue de la régularisation de son établissement d'agencement, de métallerie et de façonnage de corian à Fondettes,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Paul LAUNAY

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société POSTFORMING en vue de régulariser sa situation sur la commune de Fondettes tel que repris dans l'exposé.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/12/2015

Publication : 11/12/2015

8. DL20151125M08 - Domaine et patrimoine - Conventionnement avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour l'accompagnement de la Ville dans les projets d'aménagement urbain

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire en charge de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Rappel des missions du CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Touraine est un organisme d'utilité publique créé par la loi du 3 janvier 1977. Il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives relatives à l'architecture, à l'aménagement, au développement durable, à l'urbanisme et à l'environnement, au travers notamment de l'exercice de ses missions de conseil aux particuliers et d'aide à la décision des collectivités locales. Il a été mis en place par le Conseil Général d'Indre-et-Loire le 27 février 2009.

Les actions du CAUE revêtent un caractère pédagogique afin de promouvoir les politiques publiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage et, à ce titre, le CAUE ne peut être chargé de mission de maîtrise d'œuvre. Le programme d'activités du CAUE prévoit notamment la mise en place de conventions de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage.

Proposition

Les conventions à établir avec le CAUE ont pour objectif de proposer à la ville des missions ponctuelles d'accompagnement sur des projets d'aménagement urbain

- en exprimant ou formulant des orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement.
- en concevant des supports de compréhension et /ou de moyens d'animation
- en apportant un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, avec une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

A l'instar du conventionnement décidé par le Conseil Municipal du 15 octobre 2015 pour l'accompagnement du service instructeur des dossiers de permis de construire au moyen d'une assistance au cas par cas, il est donc envisagé de conventionner avec le CAUE pour bénéficier de son expertise gracieuse lors de l'élaboration des projets de la Ville.

Les conventions sont signées pour une durée d'un an. Pendant toute la durée des conventions, le CAUE Touraine s'engage à ne pas communiquer à des tiers, à ne publier aucun document ou information en rapport avec les objectifs de la convention, sans l'accord préalable de la commune. Tous les documents produits dans le cadre des missions seront considérés comme propriété de la commune. Toutefois, leur utilisation ou leur publication devront mentionner l'identité de leur auteur, en l'occurrence le CAUE Touraine.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, modifiée,

Vu la délibération du Conseil Général d'Indre-et-Loire en date du 27 février 2009.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 12 novembre 2015,

Considérant l'intérêt pour la Commune de bénéficier gracieusement de l'expertise du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Touraine,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Paul LAUNAY

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions de mission d'accompagnement de la Ville dans les projets d'aménagement urbain à conclure avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Touraine intervenant à titre gracieux et tout document se rapportant à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/12/2015

Publication : 14/12/2015

9. DL20151125M09- Urbanisme - Déclaration préalable de travaux pour la remise en peinture du local sanitaire situés rue de L'Aubrière

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire en charge de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre d'une convention FISAC signée en 2011, la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus a procédé à la construction d'un local accueillant des sanitaires et un local technique pour le marché de l'Aubrière à Fondettes, équipement indispensable au bon fonctionnement du site.

Aujourd'hui, dans un souci d'harmonie esthétique avec les infrastructures et mobiliers urbains du centre-ville, il est envisagé de repeindre le bardage du bâtiment en gris. Une autorisation a été obtenue de la part de Tour(s)plus, propriétaire de l'équipement.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme et notamment à l'article R. 421-17-1, ces travaux sont soumis au régime des Déclarations Préalables (DP).

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une DP pour la peinture du local sanitaire et du local technique adossé au bâtiment communal, sis rue de l'Aubrière.

Madame RENIER : Si je ne m'abuse, c'est dans le secteur de la halle.

Monsieur de OLIVEIRA : Vous allez finir par l'aimer cette halle Madame RENIER.

Madame RENIER : Tout à l'heure, j'ai bien entendu que l'on était tous attachés à "prendre précaution" de l'argent public. C'est quand même un équipement qui a fait l'objet d'une peinture il n'y a pas très longtemps, puisque c'est une structure récente, on est tous d'accord. Là, on va le repeindre, il s'agit bien du bardage sur les sanitaires, et il est question de construire une halle juste en face. Vous allez vite, nous l'avons compris mais cela veut-il dire que la couleur de la halle est déjà choisie. Ou, vas-t'on encore le repeindre lorsque la halle sera construite ?

Madame LECLERCQ : Si l'on intervient sur le local, c'est parce que, comme vous le savez, il est en bois. Le bois vieillit très mal et très vite. Il faut donc absolument renouveler le traitement puisque, rappelez-vous qu'il est soumis constamment à des acides (urine), il est donc nécessaire de le protéger.

Monsieur LAUNAY : Je voudrais simplement rappeler le principe de droit que l'on appelle le comportement du bon père de famille. Ici nous sommes vraiment dans la gestion, dans l'entretien des équipements publics en bon père de famille.

Monsieur LACROIX : A ce moment là, il faudrait peut-être modifier le projet de délibération car dans l'exposé de la note de synthèse, il est indiqué : "dans un souci d'harmonie esthétique", il faudrait rajouter : "et d'entretien du patrimoine".

Madame LECLERCQ : Que ce soit une lazure incolore ou de couleur, c'est exactement la même chose, si vous le voulez, on peut en profiter pour donner un éclat.

Madame BENOIST : Vous indiquez que c'est Tour(s)plus le propriétaire de l'équipement, c'est donc lui qui paie le ravalement ?

Monsieur de OLIVEIRA : Non, Tour(s)plus a financé l'équipement tout simplement. Y a-t-il d'autres questions. Au moins les toilettes publiques font débat, tant mieux.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.421-17,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 12 novembre 2015

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Paul LAUNAY

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à déposer la déclaration préalable pour les travaux de peinture du local sanitaire et du local technique adossé au bâtiment communal, sis rue de l'Aubrière.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération ;

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/12/2015

Publication : 11/12/2015

10. DL20151125M10 - Libertés publiques et pouvoirs de police - Protocole de participation citoyenne avec des quartiers de Fondettes

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PARDILLOS, Adjointe au Maire en charge de la petite enfance et des affaires générales, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Rappel

Le dispositif de participation citoyenne également connu sous le nom de "voisins vigilants" s'appuie sur la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et la circulaire ministérielle du 22 juin 2011 adressée aux préfets afin de promouvoir des actions partenariales de participations citoyennes à la sécurité.

Projet

Soucieux de rassurer la population, notamment les personnes les plus vulnérables, en resserrant les liens sociaux et, plus généralement, en développant l'esprit civique, Monsieur le Maire propose de signer un protocole de participation citoyenne avec Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental concernant trois nouveaux quartiers volontaires de la Commune :

- "Bel air"
- "Les Bordes"
- " Les Grilles".

Il est rappelé que ces quartiers seront intégrés au protocole existant comprenant déjà les quartiers :

- "Les Cochardières"
- "Le Bourg Joly"
- "Les Roches, Trois Maries, Crucifix Vert"
- "Haute Morienne, Bois-Jésus"
- "La Tourtellerie, VC n°11"

C'est en étroite collaboration avec le Maire de la Commune et son Conseil Municipal, qu'il est ainsi mis en place une chaîne de vigilance structurée autour des habitants volontaires des quartiers, qui participe à la lutte contre l'insécurité visant les personnes ou les biens et améliore la tranquillité. Il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux autorités chargées de veiller à la sécurité publique.

Une signalétique adaptée sera mise en place aux entrées des périmètres concernés (panneaux, autocollants ou affiche sur boîte aux lettres). Ces supports peuvent être financés par la Ville.

Monsieur PASQUIER : Vu l'ampleur du succès, il serait peut-être plus simple de prévoir à toutes les entrées de la Ville une signalétique "Voisins Vigilants" et de conclure une convention générale.

Monsieur de OLIVEIRA : Ce n'est pas une mauvaise idée... en revanche, il faut atteindre le chiffre d'un certain nombre de quartiers. On pourrait ensuite devenir la ville des voisins vigilants. Aujourd'hui, il y a huit quartiers et nous nous situons en tête des villes de l'agglomération.

Monsieur PASQUIER : *En plaisantant* "dans ce cas, mettons des barrières à l'entrée, des guérites..."

Monsieur AGEORGES : Concernant le thème de la sécurité et des libertés publiques : est-ce que vous pourriez nous communiquer prochainement quelques statistiques sur la sécurité à Fondettes ? Je me souviens que lorsque nous étions aux affaires ici même, nous avons sollicité un colonel de gendarmerie pour qu'il vienne expliquer aux conseillers municipaux et au public, la réalité des chiffres.

Monsieur de OLIVEIRA : C'est une très bonne question, nous avons formulé la demande et nous sommes dans l'attente de la réponse. On n'hésitera pas à vous présenter les éléments en temps voulu. La requête est partie.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2211-1,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment l'article L 132-3,

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment l'article 11,

Vu l'instruction ministérielle n° NOR IOC/J/11/17146/J du 22 juin 2011 relative au dispositif de participation citoyenne,

Entendu le rapport de Madame Catherine PARDILLOS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le protocole de participation citoyenne à conclure entre le Préfet d'Indre-et-Loire, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental et la commune de Fondettes concernant les quartiers :

- - "Bel air"
- - "Les Bordes"
- - " Les Grilles".

DIT que ces quartiers seront été intégrés dans le protocole de participation citoyenne unique comprenant les quartiers de Fondettes volontaires ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/12/2015

Publication : 11/12/2015

11. DL20151125M11 - Fonction publique - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire en charge de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre de la nécessaire actualisation du tableau des effectifs de l'année 2015, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES

Filière TECHNIQUE :

1 - Transformation de deux postes à temps complet d'adjoint technique 2ème classe :

- Nomination de deux agents qui vont assurer les missions d'un agent partant à la retraite

Adjoint technique 2ème classe de 7 h 30 à 25 h 30

Ancien effectif à 7 h 30 : 3

Nouvel effectif : 4

Ancien effectif à 25 h 30 : 0

Nouvel effectif : 1

Adjoint technique 2ème classe de 15 h 00 à 22 h 00

Ancien effectif à 15 h 00 : 1

Nouvel effectif : 0

Ancien effectif à 22 h 00 : 0
Nouvel effectif : 1

2 - Transformation d'un poste à temps complet d'Adjoint technique principal 2ème classe en Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe

➤ Nominatation d'un agent dans le cadre d'une intégration directe suite à sa réussite à un concours d'auxiliaire de puériculture

Adjoint technique principal 2ème classe

Ancien effectif : 14

Nouvel effectif : 13

Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 4

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal tel que repris dans l'exposé ;

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours (chapitre 64).

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/12/2015

Publication : 14/12/2015

12. DL20151125M12 - Fonction publique - Création de deux postes d'agents recenseurs pour les opération du recensement 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire en charge de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs 2015 pour créer deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2016 durant la période du 21 janvier au 27 février 2016.

EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

➤ **Création de 2 postes d'agents recenseurs** en qualité de vacataires

Les agents recenseurs seront rémunérés à raison de :

- 0,52 € (brut) par feuille de logement remplie
- 0,99 € (brut) par bulletin individuel rempli
- 0,52 € (brut) par bulletin étudiant
- 0,52 € (brut) par feuille immeuble collectif
- 4,99 € (brut) par bordereau de district

(Les feuilles pourront se présenter sous format papier ou être dématérialisées)

La collectivité versera un forfait de 175 € pour les frais de déplacement.

Les agents recenseurs recevront également 30 € (brut) pour une session de formation.

Un coordonnateur d'enquête, agent de la collectivité, bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Paul LAUNAY,

Considérant qu'il convient de prévoir le personnel chargé d'assurer les opérations du recensement 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs tel que repris dans l'exposé.

- **PRÉCISE** qu'un coordonnateur d'enquête sera désigné en interne et qu'il bénéficiera d'une décharge partielle de fonctions.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget principal 2016.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/12/2015

Publication : 14/12/2015

13. DL20151125M13 - Institutions et vie politique - Avis sur l'adhésion de la communauté de communes Gâtine et Choisilles au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et modification des statuts du SIEIL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François Pillot, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, de la voirie et de l'économie verte, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire a accepté l'adhésion de la Communauté de communes Gâtine et Choisilles par délibération en date du 15 octobre 2015 pour les compétences :

- éclairage public
- infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides
- système d'information géographique.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Fondettes, en qualité d'adhérente au SIEIL doit délibérer pour accepter cette nouvelle adhésion.

Par arrêté en date du 7 avril 2015, Monsieur le Préfet a validé la modification des statuts du SIEIL devenu syndicat mixte, le SIEIL peut donc accueillir des groupements de communes. Néanmoins, cette nouvelle adhésion implique également une modification des statuts puisque la liste des communes ou groupements de communes composant le SIEIL est obligatoirement annexée aux statuts (transmis par dématérialisation).

Le sujet a été présenté à la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte le 12 novembre 2015.

Monsieur AGEORGES : Je souhaite obtenir un complément d'information : est-ce que cette adhésion de la Communauté de Communes Gâtine et Choisille se fait en lieu et place des communes adhérentes à la CC ?

Monsieur PILLOT : Oui, absolument, la Communauté de Communes se substitue aux communes qui y adhèrent.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-5, L.5211-18 et L.5211-20,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 13 novembre 2015.

Entendu le rapport de Monsieur François PILLOT,

Considérant que rien ne s'oppose à l'adhésion de la Communauté de communes Gâtine et Choisilles au Syndicat mixte dénommé Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes Gâtine et Choisilles au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

- **ADOpte** la modification des statuts du syndicat mixte SIEIL concernant la liste des communes ou groupements de communes composant le syndicat annexée aux statuts.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/12/2015

Publication : 11/12/2015

14. DL20151125M14 - Institutions et vie politique - Avis sur le Schéma départemental de coopération intercommunale

Par courrier en date du 12 octobre 2015, Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire demande l'avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale qu'il a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Les élus peuvent accéder à la présentation du Schéma qui figure sur le portail des services de l'Etat en Indre-et-Loire à l'adresse suivante : <http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr/SDCI>.

LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Au Sud, création de deux intercommunalités fortes adossées au Pays de la Touraine du Sud pour l'une et au Chinonais pour l'autre, constituant deux pôles d'équilibre.
- Stabilité du périmètre actuel de la Communauté d'Agglomération de Tours en cohérence avec le maintien du périmètre du SCOT d'Agglomération (CA Tour(s) Plus, CCV, CCET et CCVI)
- Première couronne : fusion des territoires du Vouvrillon et de l'Est Tourangeau et maintien du Val de l'Indre en cohérence avec le périmètre de l'aire urbaine, préfiguration de l'avenir de l'agglomération par fusion des territoires du SCOT d'agglomération.
- Deuxième couronne au Nord et à l'Ouest, des fusions de territoires, et à l'Est, maintien des périmètres, assortis du développement de partenariats au sein des Pays.

LES NOUVEAUX TERRITOIRES

Au Nord :

Proposition de fusion des Communautés de Communes de Racan et de Gâtine Choisilles (20 497 habitants) par application des dispositions de la loi NOTRe. La population de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles (14 067 habitants) est inférieure au seuil démographique de 15 000 habitants.

La fusion avec la Communauté de Communes de Racan permet de franchir ce seuil et de conserver une cohérence territoriale à l'intérieur du Pays.

A l'Ouest :

Proposition de fusion des Communautés de Communes du Pays de Bourgueil et de la Touraine Nord Ouest (35 104 habitants) par application des dispositions de la loi NOTRe. La population de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil (12 186 habitants) est inférieure au seuil démographique de 15 000 habitants.

La fusion avec la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest permet de franchir ce seuil et de créer une cohérence territoriale au Nord Ouest de la Loire. En outre, une convergence est apparue entre ces deux Communautés de Communes en faveur de cette fusion.

Par ailleurs, ces territoires s'inscrivent désormais dans le même canton et un contexte environnemental similaire les rapproche à travers, notamment, la continuité de l'axe Ligérien de Cinq Mars-la-Pile à Chouzé-sur-Loire et de l'axe autoroutier de l'A 85 qui traverse les deux intercommunalités. Ces territoires connaissent des problématiques urbaines et rurales identiques et disposent de compétences intercommunales proches. Ils sont liés par de forts enjeux viticoles et patrimoniaux. Concernant le développement des services, ils ont mis en place des actions communes dans le domaine du Tourisme, créé une structure mutualisée en vue de l'instruction des actes d'urbanisme des communes de l'ensemble du territoire, et développé des coopérations intercommunales dans les domaines scolaire, de l'eau et l'assainissement.

A l'Est (deuxième couronne) : Communauté de Communes du Castelrenaudais, Communauté de Communes du Val d'Amboise et Communauté de Communes de Bléré Val de Cher

Maintien des périmètres actuels des Communautés de Communes renforcé de partenariats à consolider au sein du Pays, préfiguration d'une fusion à l'échelle d'un territoire élargi. Deux Communautés de Communes ont des seuils démographiques très supérieurs au seuil de 15 000 habitants.

A l'Est de l'Agglomération :

Proposition de fusion des Territoires du Vouvrillon et de l'Est Tourangeau (37 998 habitants), qui constitue un pôle important à proximité de l'Agglomération, de nature à renforcer les partenariats avec Tour(S) Plus. Cette fusion des deux Communautés de Communes s'inscrit dans le périmètre du SCOT d'Agglomération et assure ainsi une cohérence territoriale à l'Est de Tour(s)Plus, sans hypothéquer à l'avenir une possible fusion à l'échelle d'un territoire élargi. Elles partagent de forts enjeux viticoles et patrimoniaux et disposent d'un véritable potentiel de développement économique susceptible, dans un proche avenir, de constituer un territoire d'équilibre, véritable interface de dialogue avec l'Agglomération, l'Amboisie, le Castelrenaudais et le Blérois.

Au Sud de l'Agglomération :

Maintien de la Communauté de Communes du Val de l'Indre (31 776 habitants) et développement de multi-partenariats avec Tour(s)Plus et avec le Chinonais, dans le cadre d'actions transversales et structurantes, notamment dans le domaine économique. Cette proposition permet de ne pas hypothéquer à l'avenir une possible fusion à l'échelle d'un territoire élargi.

Au Sud Est :

Proposition de fusion de quatre Communautés de Communes (52 616 habitants), correspondant au territoire du Pays de la Touraine Côté Sud, ainsi qu'à deux cantons, avec l'objectif de renforcer la solidarité financière et territoriale. Cette fusion est le fruit d'une réflexion approfondie et facilitée par des habitudes de travail en commun solidement établies au sein du Pays.

Un consensus s'est d'ores et déjà dégagé au sein des quatre Communautés de communes. Concernant le développement des services, elles ont mis en place des actions communes dans le domaine du Tourisme et créé

une structure mutualisée en vue de l'instruction des actes d'urbanisme des communes de l'ensemble du périmètre. Elles ont par ailleurs développé des actions transversales et structurantes dans le domaine économique, afin de renforcer les partenariats, accueillir des entreprises et mutualiser les financements dans le but de développer et pérenniser l'emploi sur leur territoire. Ces actions ont reçu un accueil très favorable des partenaires, notamment de la Région, qui constitue un interlocuteur privilégié du territoire à l'échelle du Pays. La fusion des territoires envisagée permettra de maintenir et de développer cette dynamique.

Au Sud Ouest :

Proposition de fusion de cinq Communautés de communes (63 935 habitants), proche du périmètre du Pays du Chinonais, regroupant deux cantons, avec l'objectif de renforcer la solidarité financière et territoriale. Cette proposition s'inscrit dans les dispositions de la loi NOTRe pour la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine dont la population (12 882 habitants), inférieure au seuil démographique pondéré départemental fixé à 14 130 habitants, la conduit à devoir fusionner.

Cette fusion permet l'émergence d'un vaste territoire de 64 000 habitants, bordé à l'Est par la LGV Sud Europe Atlantique et l'Autoroute A 10, et au Nord par la Loire et l'Autoroute A 85. Ces grands axes de communication disposent de voies d'accès tant à l'Ouest en direction du pôle économique de Chinon et du CNPE, qu'à l'Est en direction du pôle économique de Sainte Maure de Touraine, facilitant ainsi leur développement et les échanges avec l'Agglomération. Au sein de ce territoire, les Communautés de communes ont déjà développé des habitudes de travail en commun (tourisme, emploi, développement économique, élaboration d'un SCOT et du PLH). La création d'un périmètre élargi permettra de renforcer cette démarche en la dotant d'un outil décisionnel.

Cette proposition permettra en outre d'ouvrir des perspectives de développement de partenariats multisecteurs avec Tour(S) Plus, tout en permettant l'émergence au sein de ce territoire élargi, de projets structurants et d'envergure avec l'appui de la Région notamment.

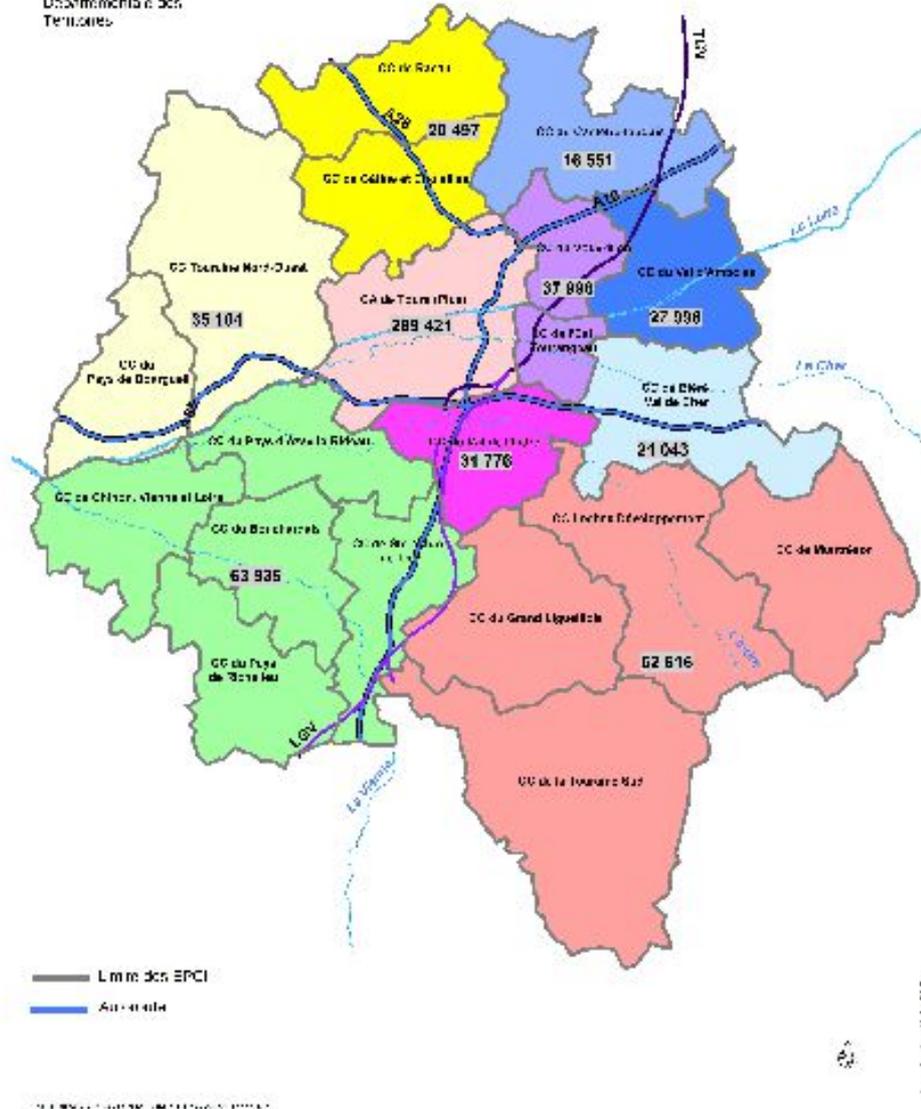
Par ailleurs, la présence du CNPE de Chinon, qui constitue un pôle d'emploi très marqué dont le rayonnement excède celui de Chinon, contribue fortement à l'attractivité de l'ensemble de ce territoire. Ce territoire élargi présente une cohérence géographique notamment par le regroupement d'une AOC viticole, il est traversé par la Vienne, connaît des problématiques urbaines et rurales identiques, et concentre de forts enjeux patrimoniaux.



Proposition de schéma

NOM
de la commune

Titre ou
Dénomination des
Territoires



Monsieur AGEORGES : La coopération intercommunale est une réalité depuis de nombreuses années, elle va sûrement s'intensifier. Vous avez exposé le projet en tant que Maire. Vous êtes membre du Conseil communautaire de Tour(s)plus, à ce niveau, y a-t-il des débats sur le périmètre de l'agglomération ? Parce que dans la délibération que vous nous proposez pour avis, je constate que Monsieur le Préfet fait référence à l'ex-Vouvry et parle d'une fusion avec les communes de l'Est Tourangeau sans hypothéquer à l'avenir une possible fusion à l'échelle d'un territoire élargi, c'est-à-dire sous entendu Tour(s)plus, c'est ce que je comprends. Ma question est la suivante : au niveau de Tour(s)plus existent-ils des débats sur le périmètre de l'agglomération ?

Monsieur de OLIVEIRA : Le bureau des Maires a reçu plusieurs représentants de communautés de communes qui souhaitent nous rejoindre. Il n'y a pas eu, malheureusement, de majorité pour accepter que ces communautés de communes viennent rejoindre Tour(s)plus. Mais sachez qu'il y a actuellement une réflexion en cours sur la création d'une communauté urbaine. Aujourd'hui, les textes de loi permettent la création d'une communauté urbaine à partir de 250 000 habitants, ce qui n'était pas le cas il y a quelques mois. Le Président de l'Agglomération souhaite mener une réflexion sur cette éventualité qui ouvrirait le champ de compétence de l'EPCI ce qui n'est pas négligeable. Pour le moment, à titre personnel, j'émet des réserves. Le Président va demander un avis au conseil communautaire qui travaillera sur le sujet. Bien entendu le Conseil municipal de Fondettes sera également consulté. Je pense qu'en 2016 le débat sera ouvert sur le choix d'une communauté urbaine ou pas.

Monsieur LACROIX : Pour en revenir à la mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, ici, le souhait vient de l'Etat et du Préfet, son représentant. C'est en opposition à la démarche des communes qui ont émis le souhait d'adhérer à Tour(s)plus et ont essuyé un refus, alors que ce fonctionnement me paraît plus logique.

C'est-à-dire, que les communes veulent se regrouper, adhérer ensemble à un EPCI, créer des communautés de communes, c'est très bien, mais que l'Etat impose un regroupement aux communes, je ne suis pas d'accord. Puis, pour compléter, je ne suis pas persuadé que les grosses structures fonctionnent mieux. On a parlé mutualisation avec Tour(s)plus, je pense que l'on ne paie pas moins d'impôts depuis que l'on adhère à la Communauté d'agglomération. Il y a des choses très bien, néanmoins au niveau du conseil municipal, il y a quand même des réflexions à mener pour ne pas s'engager à tort et à travers.

Monsieur de OLIVEIRA : Bien ces réflexions s'imposeront en temps voulu si le Conseil communautaire envisage d'ouvrir les débats.

Monsieur PASQUIER : On se prononce que pour ce qui nous concerne ou pour l'ensemble du département ?

Monsieur de OLIVEIRA : Pour l'ensemble du département.

Monsieur PASQUIER : Donc, on nous demande notre avis pour les autres communes ?

Monsieur de OLIVEIRA : Monsieur le Préfet souhaite recueillir les avis de l'ensemble des communes. A travers cette délibération, on rappelle aussi notre volonté de maintenir le périmètre de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus à 22 communes.

Monsieur PASQUIER : Pour la nôtre, il n'y a pas de difficulté. Mais, je crois savoir qu'il y a un certain nombre de problèmes dans certains secteurs du département, il faudra donc qu'ils les aplanissent entre eux.

Madame TROUBAT : Ce n'est pas forcément dans le sujet, mais puisque l'on évoque la Communauté d'agglomération, j'en profite pour demander que l'ensemble du Conseil Municipal soit destinataire des comptes rendus des commissions de Tour(s)plus comme cela se pratiquait sous le mandat précédent. Serait-il possible de rétablir ce système de façon à ce que l'on soit informé ?

Monsieur de OLIVEIRA : On peut vous les transmettre si vous le souhaitez, cela ne pose aucun problème.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 33 relatif à la mise en oeuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 12 octobre 2015,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable au projet de Schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DU VOTE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/12/2015

Publication : 11/12/2015

• Questions diverses

Madame RENIER : Ce ne sont pas des questions, ce sont des remarques. j'en aurai deux :

La première concerne une de vos interventions lors du dernier conseil municipal, dont Monsieur GARRIDO a eu écho. Il me demande ce soir de préciser qu'il a eu l'information concernant le sujet de la piscine abordé lors du dernier conseil municipal et des fameux tiroirs vides qui ont été évoqués. Il considère cela comme une attaque mensongère personnelle. Donc, il m'a demandé d'indiquer qu'il se réserve le droit, par un communiqué, de faire état des travaux et réunions qui ont abouti à un chiffrage précis de cet investissement. Il me demande de rappeler que les fondettois ont pu lire le détail de ces éléments à la page n°14 du Fondettes Magazine n°35 d'octobre 2013. Ce descriptif n'est autre que la preuve des travaux effectués par les services de la Ville et de l'Agglomération, le tout en présence systématique de Madame BEAUFILS qui était alors vice-présidente des équipements sportifs. Ce descriptif est corroboré par le vote unanime de l'Assemblée communautaire.

Pour ma part, j'ai retrouvé un document précis sur le travail des services, mes collègues élus de la majorité de l'époque et moi même avons tous eu à réfléchir sur ces études et, je suppose que l'on peut les retrouver dans les archives de la mairie de Fondettes. Il s'agissait à l'époque d'un travail réalisé par les services communaux qui faisait suite à un certain nombre de réunions avec les services de Tour(s)plus

Deuxième remarque : Je voulais vous remercier, Monsieur le Maire, de nous avoir averti de l'accueil de 21 migrants qui ont pu s'extraire de ce que l'on nous décrit comme une jungle à Calais, pour être hébergés dans des conditions décentes ici à Fondettes. Il se trouve que le contexte a fait, que cet accueil a suivi une discussion que l'on a eue en CCAS avec Monsieur GUITAR dans laquelle on parlait des conditions d'accueil. Moi, je voulais vous remercier de cela. Face aux événements douloureux et inacceptables qui nous ont tous sidérés ces derniers temps, je tenais à préciser que, lorsqu'il y a des actes concrets de solidarité comme ceux là, c'est un hommage au courage de tous à affronter la peur. Nous sommes sensibles au fait que Fondettes reste une ville hospitalière.

Monsieur de OLIVEIRA : Je vais vous répondre concernant la piscine communautaire car il faut cadrer les choses. Un intérêt communautaire a été voté en 2013. Il est vrai qu'il existait des études. J'ai rencontré Madame BEAUFILS, il y avait des projets et donc un plan piscine, vous avez dû assister à des réunions à Tour(s)plus sur ce sujet. Mais beaucoup de sujets d'intérêts communautaires ont été votés, ils n'ont toutefois jamais été suivis. Aujourd'hui, le fait est que le Président de l'Agglomération a décidé de budgétiser cet espace communautaire. Donc de l'inscrire véritablement au budget. Je ne remets rien en question, on peut remercier Monsieur GARRIDO, mais j'aimerais bien aussi qu'on remercie Monsieur PASQUIER, parce qu'il a travaillé sur ce sujet en 2004. C'était un travail de longue haleine donc plusieurs municipalités y ont travaillé. Je vous le dis, il n'y avait rien de programmé. Je me suis rendu à la Communauté d'agglomération avec Monsieur LAUNAY. Nous avons demandé la rédaction du cahier des charges pour cette future piscine communautaire. Madame la Vice-Présidente en charge des sports, et je la remercie, a dynamisé le projet puisqu'il était question de 2025 - 2026. Je suis intervenu auprès du Président de l'Agglomération pour que les études de sols soient mises en place rapidement, elles ont été réalisées cet été. Le premier coup de pioche aura bien lieu en 2017.

Je vous annonce officiellement, j'en suis ravi et partage cette bonne annonce avec vous, que la piscine de Fondettes apparaît dans les orientations budgétaires 2016 qui viennent d'être actées par le conseil communautaire.

Je trouve que le qualificatif de "mensongers" est difficile à entendre surtout en cette période. J'ai entendu Monsieur LACROIX et je vous ai entendu avoir des propos plutôt humanistes notamment sur le vivre ensemble. Alors justement réjouissons nous qu'il y ait une piscine communautaire à Fondettes. C'est plutôt une très bonne nouvelle. Merci à celles et ceux qui ont travaillé avant et qui travaillent âprement aujourd'hui pour quelle puisse voir le jour sous ce mandat. Je pense que tout le monde y trouvera son compte.

Merci pour votre deuxième intervention. Je vous apporte une information : Monsieur le Préfet m'a appelé en urgence pour m'informer que la ville de Saint-Denis lui avait donné son accord pour accueillir 21 migrants sur le site du château de Taillé. Je rappelle que ce Château est une propriété privée et donc nous n'avons aucun avis à donner sur son usage. J'ai fait part à Monsieur le Préfet de mes réserves. Je lui ai demandé qui allait s'en occuper, je me suis soucié de l'éloignement du site et des éléments de confort. Monsieur le Préfet a répondu que les migrants étaient accompagnés par une association reconnue d'utilité publique. Les forces de gendarmerie effectuent également des rondes et vérifient que tout se passe bien. Les migrants n'ont pas l'intention de rester sur notre territoire, ils sont là provisoirement.

Le Maire de la ville de Saint-Denis a prêté ses locaux jusqu'au 15 février 2016 puisque la ville a prévu d'envoyer des enfants vers cette résidence d'accueil durant les vacances scolaires. Avec l'autorisation de la ville de Saint-Denis, j'ai souhaité me rendre sur place pour une visite officielle en tant que maire de Fondettes et je remercie Madame SARDOU qui m'a accompagné hier. J'ai rencontré l'association en charge de l'encadrement ainsi que les migrants sur le site. Nous avons eu des échanges. Ces personnes ont la volonté de rejoindre l'Angleterre puisqu'ils ont, pour certaines, de la famille sur place. Le Ministre de l'Intérieur a décidé de dispatcher 2 000 migrants pour répondre aux préoccupations humanitaires existant sur Calais. Je rappelle que cette opération est sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Préfet. Si ce dernier souhaite communiquer sur ce sujet, il le fera en temps utile. Pour ma part, j'ai souhaité informer de la situation au plus tôt l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Je n'avais pas la possibilité de réunir un conseil municipal en 24 heures, j'ai donc pris le temps d'appeler les conseillers municipaux et j'ai informé les représentants de chaque groupe politique pour qu'ils puissent relayer l'information vers leurs élus. Merci, Madame RENIER pour votre intervention.

Monsieur AGEORGES : Si vous le permettez, je souhaiterais faire une déclaration :

"Ce vendredi 13 novembre, notre pays a vécu une tragédie. Une sauvagerie sans nom s'est abattue sur Paris. Des concitoyens sont tombés sous les balles et les bombes d'assassins, des hommes et des femmes ont été blessés, pour certains grièvement. Nos pensées vont vers eux, vers leurs familles. Et nous savons qu'en ces heures difficiles de nombreuses forces sont mobilisées, forces de l'ordre, forces civiles et militaires, services de secours et d'urgence, services médicaux et de soins. Nous tenons à leur exprimer notre soutien et toute notre reconnaissance. Oui, c'est bien notre République qui a été attaquée. La République en tant qu'institution, mais aussi l'idéal républicain fondé sur les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité. Force est de constater que ces valeurs, les valeurs des français, les valeurs de France suscitent une haine sans pareil chez certains. Ne nous y trompons pas, c'est bien un mode de vie qui a été la cible, un mode de vie de citoyens qui se plaisent à partager un moment sportif dans un stade, qui se plaisent le temps d'une soirée à chanter, à danser en écoutant la musique, ou tout simplement à flâner ou à se retrouver entre amis à une terrasse de restaurant.

L'organisation qui ne mérite même pas que je cite son nom, l'organisation qui a revendiqué ces attentats poursuit un but. A travers la terreur, elle veut semer les germes de la peur, de la défiance, des divisions. Nous n'y succomberons pas. Nous croyons en la force de notre Nation, du pacte républicain, et nous savons que notre Nation ne cèdera pas à la terreur. Mes chers collègues, nous qui avons été élus, nous ressentons davantage aujourd'hui la fierté et l'honneur qui nous est confié. Etre élus de la République française nous confère bien des devoirs à l'égard de nos concitoyens : les protéger, les informer, et cela ne peut se faire sans débat. Cela participe du projet républicain, cela est partie intégrante de notre mode de vie, cela est aussi la France. A l'heure où la France est engagée sur de multiples fronts dans une action déterminée, plus que jamais, nous déclarons avec force : vive la République et vive la France."

Monsieur de OLIVEIRA : Merci, Monsieur AGEORGES, de vous associer, nous souscrivons à vos propos et tout élu de la République ne peut qu'y souscrire.

Monsieur LACROIX : J'ai été interpellé sur le sujet des bords de Loire. Apparemment sur les bords de Loire, il y a des dépôts sauvages de détritrus. Je pense que c'est le SIVOM qui entretient les bords de Loire ?

Monsieur PASQUIER : C'est l'Etat qui se charge de cet entretien, il s'agit d'un problème récurrent.

Monsieur de OLIVEIRA : Communiquez nous le lieu exact pour que nous puissions intervenir auprès des services de l'Etat.

La séance est close à 22 heures 19.

A Fondettes, le 27 janvier 2016

Le Maire de Fondettes,

Cédric de OLIVEIRA

Les secrétaires de séance,

Le secrétaire du groupe de la majorité,

La secrétaire du groupe Agir pour Fondettes

Sylvain DEBEURE

Christine RENIER